

Où sont les bouteilles?

Le meilleur, promis par la SAQ, n'est pas encore dans toutes les épiceries

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Le meilleur devait arriver hier dans toutes les épiceries et dépanneurs du Québec, avait proclamé la Société des alcools à pleines pages de publicité dans les quotidiens. Le lancement officiel a eu lieu, mais les épiceries attendent toujours les meilleurs vins promis et ils ne sont pas de bonne humeur.

«On rate une belle opération de marketing», s'est indigné hier Michel Gadbois, le directeur général de l'Association des détaillants en alimentation (ADA). «Si on n'avait pas affaire à un monopole, les produits seraient arrivés dans les magasins avant qu'on en fasse la promotion.»

La SAQ lançait hier une grande opération pour accroître les ventes de vins dans le réseau des épiceries et des dépanneurs. Elle a créé dans ce but une nouvelle appellation, les vins de qualité certifiée, qui compte au total 14 marques, dont cinq auraient dû être sur les tablettes des épiceries et des dépanneurs hier, mais ils ne sont pas encore arrivés.

«Tout le monde s'en va en vacances et on voulait faire le lancement avant», a expliqué sa porte-parole, Claude Bouchard. «Si on n'en avait pas parlé, personne ne l'aurait fait et ça aurait été dommage que les consommateurs passent à côté», a-t-elle plaidé.

Idealement, a reconnu Mme Bouchard, la campagne de promotion aurait dû coïncider avec la présence de des produits dans les points de vente. «On aurait aimé ça, mais ça n'a pas été possible.» Certaines épiceries ont déjà reçu les nouveaux vins et les autres les recevront très bientôt. «Ce n'est qu'une question de jours ou même d'heures», a-t-elle assuré.

Le directeur général de l'Association des détaillants en alimentation estime au contraire qu'il faudra au moins une semaine, peut-être même deux ou trois, avant que les épiceries reçoivent les nouveaux vins et les mettent sur leurs tablettes. Dans l'intervalle, les consommateurs qui ont vu la publicité les réclameront en vain.

Les détaillants en alimentation, qui réclament depuis des années de pouvoir vendre des vins de cépage, sont très contents de l'initiative de la SAQ, a précisé M. Gadbois. «Ce n'est pas ce qu'on aurait voulu, mais c'est un pas dans la bonne direction.»

Cela dit, M. Gadbois croit que l'opération aurait pu être plus rentable pour tout le monde si la SAQ avait agi en collaboration avec les détaillants et pas seulement avec les distributeurs. Selon lui, il ne suffit pas de recevoir les nouveaux produits, il faut les mettre en valeur et pouvoir conseiller le client. «Les trois quarts des détaillants ne sont au courant de rien», a-t-il déploré.

Sous l'impulsion de son nouveau président, Gaetan Frigon, la SAQ s'est dotée d'une division Alimentation pour relancer les ventes de vins dans les 9000 épiceries et dépanneurs du Québec, qui stagnent depuis 15 ans. Depuis 1985, les ventes de vins dans le réseau des épiceries et dépanneurs sont gelées à 3,3 millions de caisses.

La SAQ a toujours refusé de laisser les épiceries vendre des vins de qualité, à l'exception de huit vins d'appellation d'origine contrôlée. Les nouveaux vins de qualité certifiée sont un compromis entre les deux positions. Les VQC proviennent de France, d'Australie, de Californie, du Chili et d'Italie et seront vendus entre 9 \$ et 13 \$ la bouteille. La SAQ prévoit que ces nouveaux produits généreront une augmentation de 18 % des revenus qu'elle tire des ventes de vins en épicérie.

Il y a 27 % des Québécois qui ne boivent jamais de vin, selon les études de marché de la SAQ, qui veut solliciter cette portion de la population dans les épiceries et dépanneurs.

L'ONU souligne les fortes disparités

Le Canada conserve son titre de premier de classe

ASSOCIATED PRESS

Paris — À l'aube du XXI^e siècle, seuls 46 pays jouissent d'un niveau de développement élevé. Le reste de l'humanité continue de se battre, avec un handicap plus ou moins important, pour des conditions de vie décentes, une nutrition adaptée, un accès à la santé et à l'instruction, un travail correct et une protection contre les catastrophes.

Autant d'objectifs de développement qui sont aussi des droits de l'homme, comme le souligne l'épais rapport que publie aujourd'hui le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le Canada, la Norvège et les États-Unis arrivent en tête du classement mondial établi par le PNUD sur la base de son indice du développement humain (IDH), qui prend en compte l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes, la scolarisation et le revenu par habitant. La France se classe douzième, devant la Suisse, l'Allemagne et le Danemark. Le Burkina Faso, le Niger et, enfin, la Sierra Leone occupent les profondeurs de cette liste.

Les chiffres sont éloquentes: à 0,935, sur un maximum théorique de 1, l'IDH du Canada est près de quatre fois supérieur à celui de la Sierra Leone (0,252). Sur les 174 pays pour lesquels cet indice a été calculé, 46 présentent un fort niveau de développement (avec un IDH

d'au moins 0,8). En revanche, 93 ont un niveau moyen (de 0,5 à 0,79) et 35 un niveau faible (moins de 0,5).

Plus préoccupant encore, vingt pays voient leur développement humain reculer depuis 1990, ce qui est sous l'effet de la pandémie de sida, notamment en Afrique subsaharienne, ou de la stagnation économique et des conflits, essentiellement sur le continent noir, en Europe de l'Est et dans la Communauté des États indépendants (CEI, ex-URSS).

Les disparités entre les régions montrent que le chemin restant à parcourir à l'Afrique subsaharienne est deux fois supérieur à celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, et que l'Asie du Sud a presque trois fois plus de distance à couvrir que l'Asie de l'Est, Chine non comprise.

Mais les différences peuvent être aussi importantes à l'intérieur des grands ensembles géographiques. Dans la région de l'Asie du Sud-Est et Pacifique, l'IDH s'échelonne entre 0,484 au Laos et 0,881 dans la prospère Singapour. Parmi les pays arabes, il va de 0,447 pour Djibouti à 0,836 pour le Koweït.

Le PNUD tient toutefois à souligner que «le lien entre la prospérité économique et le développement humain n'est ni automatique ni évident», l'insuffisance de revenu ne pouvant pas représenter la totalité des manques

Développement humain

Le développement inégal



dont souffrent les être humains.

Dans ce 11^e rapport annuel, qui met l'accent sur la relation étroite entre développement et droits de l'homme dans le contexte actuel de mondialisation, le programme onusien prône un «renforcement des mécanismes sociaux» et l'instauration d'une réelle «démocratie intégratrice» dans chaque pays. «Les élections à elles seules ne suffisent pas», observe le PNUD.

Il ajoute que l'éradication de la pauvreté constitue non seulement «un objectif de développement», mais aussi «un

défi central pour les droits de l'homme au XXI^e siècle», ce qui suppose une politique de promotion des libertés civiles «pour redonner aux pauvres les moyens de revendiquer leurs droits sociaux, économiques et culturels».

«L'aide, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés et aux capitaux privés, ainsi que la stabilité de l'économie mondiale sont les éléments indispensables à la réalisation complète des droits de pays les plus pauvres», poursuit le rapport, non sans rappeler que «la pauvreté ne frappe pas exclusivement les pays en développement».

Technologie: la Bourse de Toronto devient plus exigeante

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le conseil d'administration de la Bourse de Toronto a rendu publiques hier de nouvelles exigences destinées aux sociétés du secteur de la technologie qui songent à s'introduire en Bourse.

Ces exigences tiennent compte de la croissance et de l'importance du secteur de la technologie au Canada et clarifient la méthode d'évaluation des demandes d'inscription à la cote, indique le conseil. «La technologie est un secteur clé pour la Bourse de Toronto», a souligné Clare Gaudet, vice-présidente au financement des sociétés de la Bourse de Toronto. «Des sociétés telles que 360networks, 724 solutions, Cell-loc, OnX Incorporated et GT Groupe Telecom comptent parmi les premiers appels publics à l'épargne et les inscriptions les plus importantes de la Bourse de Toronto en 2000», a-t-elle précisé.

Les nouvelles directives du TSE mettent l'accent sur le niveau de soutien des investisseurs, la suffisance des fonds pour pourvoir aux dépenses, l'expertise en gestion et le stade de commercialisation des produits et services. Elles exigent notamment:

- une valeur marchande minimum de titres inscrits de 50 millions;
- une valeur marchande minimum de titres détenus par le public de 10 millions;
- un minimum de 10 millions en trésorerie;
- la preuve que les produits ou services de la société sont à un stade avancé de leur développement ou de leur commercialisation;
- des fonds suffisants pour pourvoir aux dépenses prévues en matière de développement, de frais généraux et d'administration pendant au moins un an.

Les titres technologiques représentent une partie importante du TSE. Les produits industriels comptent pour 35 % de l'indice, et Nortel Networks, une société de haute technologie de Brampton, en Ontario, représente un cinquième de sa valeur.

Fred Kitchen, courtier en valeurs mobilières pour Scotia Capital Markets de Toronto et ancien président du TSE, croit que les nouvelles exigences permettront de rassurer les investisseurs sur la situation financière des nouvelles sociétés inscrites en Bourse.

Les négociations se poursuivent chez Air Canada

LE DEVOIR

Les personnes qui comptaient voler sur les ailes d'Air Canada dans les prochains jours peuvent souffler... pour l'instant. La direction d'Air Canada et l'Association des pilotes ont convenu hier de poursuivre les négociations pour tenter d'en arriver à une entente négociée.

Les deux parties ont discuté hier toute la journée à Montréal dans un lieu tenu secret. En fin d'après-midi, ils ont fait savoir qu'ils allaient continuer les pourparlers aujourd'hui, refusant toutefois de commenter les négociations en cours.

Les 2200 pilotes se sont prononcés à 95 % en faveur de la grève. Par conséquent, l'Association des pilotes d'Air Canada (APAC) peut légalement déclencher une grève lorsqu'elle le voudra. Mais pour ce faire, elle doit d'abord envoyer un préavis de 72 heures à la direction d'Air Canada.

«Cependant, l'APAC n'a pas jusqu'à ce jour déterminé une date de grève», a tenu à préciser hier l'association par

voie de communiqué. Au demeurant, les personnes que la perspective d'une grève inquiètent peuvent contacter leur agence de voyages ou contacter le service des réservations chez Air Canada.

«Nous sommes déterminés à résoudre cette impasse sans perturbations pour nos clients», a affirmé Calin Rovinescu, vice-président général, Croissance et stratégie de l'entreprise, qui mène les négociations pour la Société.

Ces négociations portent sur quatre points: la protection des aspirations professionnelles des pilotes au sein de la compagnie, la protection du régime de retraite, les exigences quant au nombre de membres de l'équipage à bord des vols de longue distance et la réduction de l'écart salarial avec les pilotes américains.

En septembre 1998, une grève des pilotes d'Air Canada avait paralysé les activités du transporteur pendant 13 jours. Cet arrêt de travail avait entraîné un manque à gagner de 330 millions de dollars qui ont privé Air Canada de ses profits annuels.

Le Canada, partisan de longue date du libre-échange

En 1854, Canadiens et Américains signent le Traité de réciprocité



Terra incognita

Le Devoir amorce aujourd'hui une série de trois articles sur des événements peu connus de l'histoire économique canadienne, qui seront publiés les jeudis. Cette semaine, nous abordons le libre-échange. Déjà, au milieu du XIX^e siècle, le Canada et les États-Unis étaient liés par un accord, le Traité de réciprocité. Négocié à la demande du Canada pour des impératifs économiques, le traité sera supprimé une dizaine d'années plus tard par les États-Unis pour des raisons politiques.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Washington, D.C., 6 juin 1854. Le gouverneur général lord Elgin et le secrétaire d'État William Marcy signent le Traité de réciprocité, le premier accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'accord prévoit l'abolition des droits de douanes sur les matières premières et les produits agricoles, en plus d'accorder un libre accès aux zones de pêche respectives des deux partenaires. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est le Canada, et non les États-Unis, qui a le plus milité en faveur de la création de cette zone de libre-échange.

Pour les autorités canadiennes, cet accord est très important afin d'assurer la croissance économique et

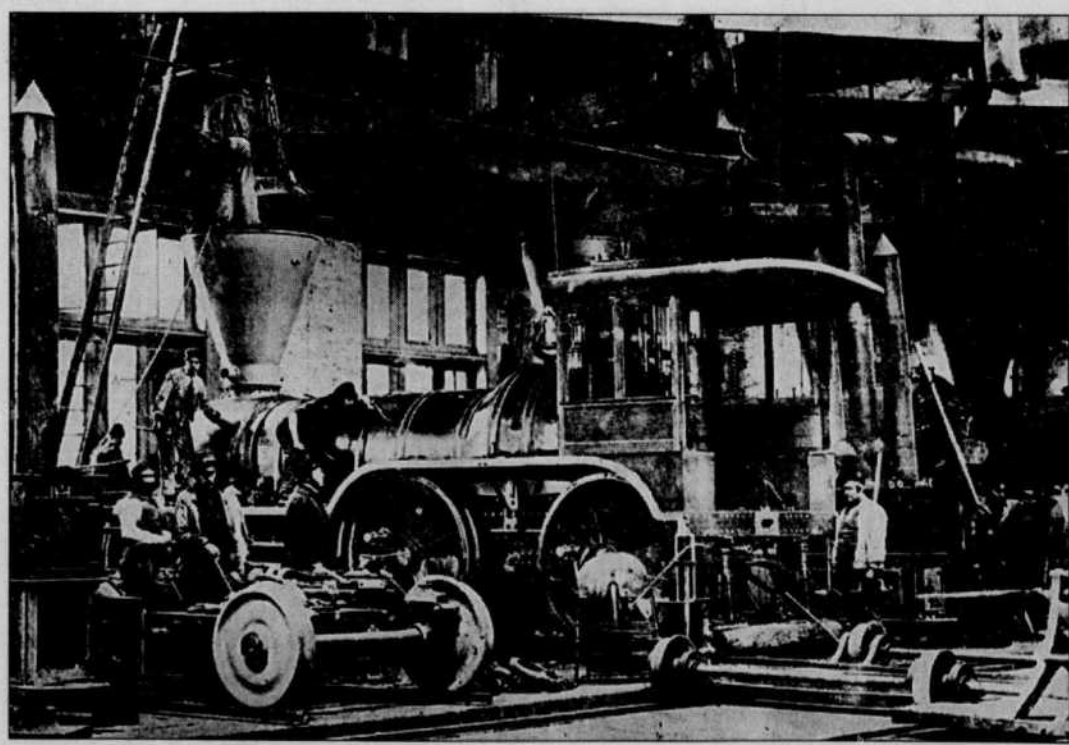
un certain degré d'autonomie pour le Canada. Au début des années 1840, la colonie britannique, qui a une économie axée sur les matières premières, exporte la plupart de sa production vers la Grande-Bretagne. Cette dernière accorde d'ailleurs au Canada depuis des décennies des avantages douaniers, mettant ainsi les produits canadiens à l'abri de la concurrence étrangère sur le marché britannique.

Mais cet avantage concurrentiel n'allait pas durer. À partir de 1848, et dans les années 1850, la Grande-Bretagne met fin à cette politique à l'égard de ses colonies pour établir le libre-échange. «La Grande-Bretagne décide d'abolir graduellement les tarifs préférentiels pour ses colonies. Alors, le Canada se trouve sur le marché britannique en concurrence avec, par exemple, le blé américain ou le bois venant de la Baltique et des pays d'Europe de l'Est», explique Jacques Rouillard, professeur d'histoire du Québec et du Canada à l'Université de Montréal.

Les tentatives subséquentes du Canada pour arracher une préférence tarifaire dans l'empire britannique échouent. «Le Canada ne jouissait plus d'avantages particuliers, ce qui va causer une commotion énorme, ici, chez les marchands montréalais», ajoute M. Rouillard. [...] Les marchands se sentent dans une sorte de cul-de-sac. Ils se tournent alors vers le gouvernement canadien pour trouver une alternative. » Après maintes discussions, on conclut que la meilleure solution est d'essayer de profiter du marché américain en pleine expansion.

En 1852, des diplomates britanniques tentent d'ailleurs de négocier à Washington un premier accord, mais sans succès, en raison d'une dispute portant sur les droits de pêche des Américains dans les eaux territoriales britanniques en Amérique du Nord. Canadiens et Américains réussissent finalement à s'entendre deux ans plus tard. À ses débuts, le traité est populaire des deux côtés de la frontière. Mais graduellement, la grogne monte du côté des agriculteurs américains, qui n'auraient pas apprécié la concurrence des fermiers de l'ouest du Canada-Uni (l'Ontario à l'heure actuelle), qui avaient fortement milité en faveur de l'accord de libre-échange.

«Les fermiers canadiens voulaient exporter librement leurs produits vers les États-Unis. Ils vivent près du Middle West américain. Et cette partie des États-Unis se développe considérablement à cette époque.



ARCHIVES NATIONALES DU CANADA-PC

Le Traité de réciprocité de 1854, limité aux matières premières et aux produits agricoles, ne visait pas les produits industriels, comme cette locomotive fabriquée dans les ateliers de la Grand Trunk Railway, à Pointe-Saint-Charles.

C'est un marché potentiel extrêmement intéressant pour eux», explique M. Rouillard. Mais ce n'est pas pour des raisons économiques que le traité fut finalement aboli le 17 mars 1866, à la demande des États-Unis. Selon M. Rouillard, il a été aboli essentiellement pour des raisons politiques.

«À l'époque, le Canada est une colonie britannique. Pendant la guerre de Sécession (1861-1865), la Grande-Bretagne a pris parti pour le Sud, et a continué à commercer avec les États sudistes. » Après la guerre, le

Canada craint d'ailleurs d'être envahi par les armées nordistes victorieuses. «Il y a donc un contentieux important entre les deux partenaires, principalement parce que la Grande-Bretagne est perçue comme soutenant le Sud. » Dans les années 1870-1880, le Canada tentera en vain de négocier d'autres accords de libre-échange avec les États-Unis.

ONTARIO

chier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur es
canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories
ans droit de vote. f= action ordinaire sans droit de vote ou
rne, p= o= actions assujetties à des règlements spéciaux
es; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pa
unité de capital; a= dividende variable; vt ou w= bon d
y), z= lot brisé.

LES COTES

TO NEW YORK

Dow Jones

+65.82

10 527,79

+23.33

OR

+0.08

à New York

+6.00

289,90 \$ US

LES DEVISES

ici la valeur des devises étrangères
exprimée en dollars canadiens

0.2279	Indonésie (roupie)	0.00018
0.7353	Irlande (livre)	1.8294
0.4108	Israël (shekel)	0.3735
0.9245	Italie (lire)	0.00074
1.5009	Jamaïque (dollar)	0.0387
0.7746	Japon (yen)	0.01442
0.03545	Liban (livre)	0.00017
1.5009	Mexique (peso)	0.1586
0.8379	Pays-Bas (florin)	0.6536
0.5798	Philippines (peso)	0.0355
0.00285	Pologne (zloty)	0.3470
0.1854	Portugal (escudo)	0.00726
0.01368	Rép. dominicaine (peso)	0.0966
0.4403	Rép. tchèque (couronne)	0.0403
0.00871	Royaume-Uni (livre)	2.2741
1.5009	Russie (rouble)	0.0544
1.3943	Singapour (dollar)	0.8762
0.2427	Suède (couronne)	0.1721
0.2201	Suisse (franc)	0.9283
0.004384	Taiwan (dollar)	0.0498
0.1962	Ukraine (hryvna)	0.2761
0.0351	Venezuela (bolivar)	0.00224

COUP D'ŒIL

DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)

	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	28 Jun 2001
de Toronto	34521	535.12	+0.81	0.					
57815	636.31	+4.70	0.						
23030	531.18	-0.48	-0.						
80845	10231.33	+65.82	0.						
10099	8513.41	+30.48	0.						
2503	3366.22	-15.04	-0.						
13452	756.15	-68.28	-0.						
22968	13046.95	+132.71	1.						
6521	4531.38	+156.88	3.						
4744	502.53	+44.58	0.						
3167	16618.08	+342.28	2.						
842	2279.50	+19.68	0.						
1367	5124.20	+98.57	2.						
1148	4252.61	+2.21	0.						
4131	14426.97	-28.06	-0.						
5326	20923.79	-74.64	-0.						
2685	5267.33	+39.68	0.						
1887	9817.69	+123.14	1.						

de Toronto

34521	535.12	+0.81	0.
57815	636.31	+4.70	0.
23030	531.18	-0.48	-0.
80845	10231.33	+65.82	0.
10099	8513.41	+30.48	0.
2503	3366.22	-15.04	-0.
13452	756.15	-68.28	-0.
22968	13046.95	+132.71	1.
6521	4531.38	+156.88	3.
4744	502.53	+44.58	0.
3167	16618.08	+342.28	2.
842	2279.50	+19.68	0.
1367	5124.20	+98.57	2.
1148	4252.61	+2.21	0.
4131	14426.97	-28.06	-0.
5326	20923.79	-74.64	-0.
2685	5267.33	+39.68	0.
1887	9817.69	+123.14	1.

Venture

37361	3457.31	+27.41	0.
-------	---------	--------	----

Américain

155408	10527.79	+23.33	0.
13828	2719.86	+38.89	1.
20030	319.33	+6.64	2.
189266	3044.00	+24.79	0.
*	644.21	+0.50	0.
*	937.62	+2.35	0.
*			

ÉCONOMIE

La Fed
laisse
ses taux
directeurs
inchangés

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Réserve fédérale (Fed) américaine a décidé hier de laisser inchangés ses deux taux directeurs, a indiqué un porte-parole. Au terme de deux jours de réunion, le Comité monétaire de la Fed a donc maintenu le taux interbancaire au jour le jour à 6,50 % et le taux d'escompte à 6 %.

«Les signes d'un ralentissement de la demande doivent encore être confirmés et restent préliminaires», ont indiqué les membres du Comité monétaire de la Réserve fédérale dans un communiqué.

«Le taux d'utilisation de la main-d'œuvre disponible reste à un taux inhabituellement élevé», ont poursuivi ces responsables, laissant entendre que la vigilance était nécessaire en matière de politique monétaire.

Ces commentaires laissent la porte ouverte à un relèvement des taux dans les prochains mois, comme certains économistes le prévoient.

La Réserve fédérale a également observé que, bien que «les prix de base aient augmenté légèrement plus rapidement qu'il y a un an, les gains rapides de productivité ont permis de contenir les coûts [salariaux] et les tensions sous-jacentes des prix».

La décision de maintenir les taux était largement attendue par les économistes après les signes de ralentissement manifestés par l'économie américaine au cours des dernières semaines, un impact du relèvement à six reprises des taux d'intérêt de la Fed depuis un an.

RÉCIPROCITÉ

SUITE DE LA PAGE B 1

Il faut en fait attendre le début du XXI^e siècle pour que la question du libre-échange redevenue à nouveau d'actualité grâce aux libéraux de Wilfrid Laurier. Ce dernier en fera d'ailleurs l'enjeu de l'élection fédérale de septembre 1911. De son côté, le Parti conservateur est en faveur du protectionnisme. Il y a aussi à l'époque un fort sentiment impérialiste au Canada. «On juge à l'époque que le libre-échange avec les États-Unis va affaiblir le lien impérial, le lien entre la Grande-Bretagne et le Canada», dit M. Rouillard.

Durant l'élection de 1911, les conservateurs de Robert Laird Borden vont d'ailleurs faire de l'opposition au libre-échange leur cheval de bataille. À l'époque, la conjoncture politique est plutôt favorable à la signature d'un accord, notamment en raison de l'élection en 1909 du républicain William Howard Taft à la présidence américaine, un libre-échangiste. Les deux pays amorcent des négociations qui donnent rapidement des résultats. Les négociations débouchent sur un accord en 1910.

L'accord élimine les droits de douanes sur les produits agricoles exportés et abaisse les tarifs sur les produits manufacturiers américains entrant au Canada. C'est là que le bât blesse... pour les manufacturiers canadiens. «Les manufacturiers du Canada, qui craignent la concurrence américaine, organisent alors l'opposition au traité et trouvent dans le Parti conservateur un allié. C'est dans ce parti, aussi, que se réfugient les plus ardents impérialistes», affirme M. Rouillard. Au terme de la campagne, les libéraux de Laurier sont défaits, et le traité de libre-échange élaboré l'année précédente n'est pas ratifié.

En 1935, le gouvernement libéral de Mackenzie King réussira à négocier un accord commercial avec les États-Unis, qui allait beaucoup moins loin en matière de libéralisation que le Traité de réciprocité. Un nouvel accord est en outre signé en 1938, garantissant au Canada un meilleur accès au marché américain. Mais cet accord est suspendu en 1948 avec la mise en place de l'accord du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). L'idée de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'était pas morte pour autant. Elle refit surface dans les années 1980. On connaît la suite...

Références:

1. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Les Éditions Borel, 1989, 758 pages.
2. *Canadian Encyclopedia*, Éditions 2000, 2573 pages.
3. *Chronicle of Canada*, Chronicle Publications, 1990, 980 pages.

La prochaine ronde de négociations après l'échec de Seattle

L'important est de bien préparer
le terrain, soutient PettigrewMANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Six mois après l'échec de la réunion de Seattle, la priorité n'est pas de relancer le plus rapidement possible une ronde de négociations commerciales multilatérales sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais bien de préparer le terrain pour s'assurer, lorsque le décollage aura enfin lieu, qu'il soit réussi et aboutisse rapidement, soutient le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew.

«L'attention pour nous, ministres du Commerce à l'heure actuelle, n'est pas tant orientée sur comment relancer le cycle de négociations que sur ce que nous devons faire dans le temps qui nous est imparti avant ce lancement pour nous assurer que ce lancement aille bien et qu'une fois la négociation engagée, elle soit plus rapide. Au fond, que nous soyons dans un cycle de négociations ou non, ça devient presque sans pertinence», a-t-il confié au *Devoir* lors d'une entrevue faisant le point sur l'année écoulée.

Selon lui, des progrès doivent être faits sur plusieurs fronts avant d'envisager de convoquer une

nouvelle réunion comme celle de Seattle. Une meilleure coopération avec les autres organisations internationales s'impose afin d'assurer que les décisions des uns ne minent pas le travail des autres. Et surtout, la capacité qu'ont les pays du Sud de tirer parti des accords existants et du mécanisme de règlement des différends doit être améliorée, ce qui explique la création d'un centre d'assistance juridique, à Genève, et l'annonce par le directeur général de l'OMC, Mike Moore, de concessions commerciales unilatérales qu'étaient prêts à faire les pays de la Quadrilatérale, dont le Canada.

Règlement des différends

«Ce qui compte est de faire progresser le système multilatéral de règlement des différends et d'apporter des améliorations pour les pays du Sud afin que ces derniers soient davantage capables d'accepter ce qui vient avec ce système. Quand on y pense, qu'est-ce qui serait différent aujourd'hui s'il y avait un cycle de négociations par rapport à ce que nous faisons? Il y a, à Genève, un groupe de travail sur les services et un groupe de travail et de négocia-

tions sur l'agriculture parce que cela avait été prescrit dans le cycle de l'Uruguay. Nous nous rencontrons et nous nous demandons comment faire pour aider les pays du Sud. Au fond, je pense que si nous étions dans un cycle, on ferait à peu près la même chose», affirme-t-il.

L'OMC
doit aussi
devenir
plus
transparente

Il convient que pour relancer les négociations de façon efficace, l'OMC doit aussi adopter un fonctionnement plus transparent. À Seattle, les négociations sur le mandat de la ronde de pourparlers qu'on cherchait à lancer se sont faites, à la onzième heure, entre un petit groupe de pays choisis à la dernière minute par la présidence, ce qui a avivé le sentiment d'exclusion et de frustration des autres.

«On a un peu l'impression qu'un élément de hasard détermine qui est invité. Mais concrètement, si nous disions à chaque région ou chaque type d'économie, quelque soit le critère qu'on prendrait, de se choisir un représentant, je suis sûr qu'on arriverait à peu près à la même chose. Sauf qu'au lieu qu'un pays soit là sur invitation de la présidence, ce serait les autres pays qui en

décideraient.» L'autre avantage de cette façon de faire, dit-il, c'est que les différents pays non invités sauraient qui informera de leurs préoccupations et auraient un peu plus l'assurance d'être compris et réellement représentés.

Nommé ministre du Commerce international en août 1999, M. Pettigrew a consacré les cinq premiers mois de son mandat aux dossiers de politique commerciale, l'ordre du jour international ne lui en laissant pas le choix. Il est satisfait de la performance canadienne à ce chapitre, que ce soit dans le cadre des discussions sur la Zone de libre-échange des Amériques, qu'il a présidées pendant quelques mois, ou à Seattle, où il a dirigé le groupe de travail sur la mise en œuvre des accords. Ceci l'a amené à se pencher sur les résistances des pays en développement et à élaborer un document qui sert encore de base de discussions à Genève.

Depuis janvier, M. Pettigrew a multiplié les missions à l'étranger, en compagnie d'entreprises canadiennes, en plus d'innover en entreprenant une tournée de quelques villes canadiennes, où des journées d'information ont été organisées pour les petites et moyennes entreprises au sujet des services de son ministère.

Industrie du logiciel

30 millions pour renflouer Corel

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le fabricant de logiciels informatiques Corel reçoit 30 millions en vertu d'une entente de financement visant à le sortir du marasme.

L'entreprise en difficulté d'Ottawa, qui a enregistré une perte de 23,6 millions \$ US pour son deuxième trimestre à cause de ventes en forte baisse, a complété la vente de 7,3 millions d'actions ordinaires à Canaccord Capital, de Vancouver, à un prix de 4,11 \$ par action.

En plus de cette entente de financement, Corel a aboli récemment 320 emplois — environ 20 % de sa main-d'œuvre — dans le cadre d'un programme de restructuration de 40 millions \$ US.

Les revenus de Corel sont en

perte de vitesse, passant de 70,5 millions \$ US l'an dernier à 36,6 millions \$ US, jusqu'à maintenant, pour l'exercice en cours. Le vice-président aux finances de Corel, John Blaine, a affirmé la semaine dernière que les détaillants ne gardaient plus autant de logiciels Corel sur leurs présentoirs.

Plusieurs clients importants ont réduit radicalement leurs commandes, qui sont passées de plusieurs millions de dollars à quelques milliers de dollars, quand ces commandes n'ont pas tout simplement été annulées.

Selon des analystes, l'avenir de Corel repose sur une croissance présumée des ventes du système d'exploitation Linux, un système ouvert qui fait concurrence au système d'exploitation dominant de

Microsoft. Les ventes de Linux doivent croître assez rapidement pour contrer les pertes engendrées par la baisse des ventes des principaux produits de Corel.

L'entente de financement comprend des options, pour les actionnaires, qui leur permettraient d'acheter des parts additionnelles de Corel à 4,56 \$ l'action durant la prochaine année. Si toutes ces options sont utilisées, Corel prévoit d'émettre 3,6 millions d'actions de plus pour amasser un montant supplémentaire de 16,6 millions.

Cependant, si la deuxième émission d'actions ne fonctionne pas, la compagnie pourrait être à nouveau à court d'argent plus tard cette année.

En Bourse, la valeur des actions de Corel subit de fortes variations.

Mardi, elles ont grimpé de plus de 25 % à la suite de l'annonce d'une entente de service avec Hewlett-Packard (HP). Les actions ont terminé la journée de mardi à 6,75 \$, en hausse de 1,45 \$, et trois millions d'actions ont été transférées. Des analystes croient que cette hausse n'est pas méritée, estimant que l'entente avec HP apportera moins de 200 000 \$ en revenus à Corel, ce qui est bien peu pour répondre aux besoins de la compagnie.

Plus tôt cette année, Corel a tenté de fusionner avec l'américaine Inprise-Borland dans le but de générer des liquidités et d'accroître son marché. Le projet a été rejeté par les actionnaires de l'entreprise américaine, laissant Corel dans une position fragilisée.

Relance du débat sur la taxe Tobin

AGENCE FRANCE-PRESSE

Plusieurs députés européens, réunis au sein de l'intergroupe «Taxation du capital, fiscalité, mondialisation», ont relancé hier le débat sur la taxe Tobin en invitant des personnalités de tous ordres à échanger leur point de vue à Bruxelles.

«La taxe de James Tobin, Prix Nobel d'économie en 1981, est devenue emblématique de la volonté

de redistribuer les richesses entre le Nord et le Sud», a déclaré Harlem Désir (PSE-France), président de l'intergroupe.

James Tobin avait lancé l'idée d'une taxation d'au moins 0,01 % sur tous les mouvements de capitaux.

«Pour que la taxe Tobin ait un sens, il faut qu'elle soit adoptée par une masse critique de pays», a expliqué Bernard Cassen, président du mouvement ATTAC (As-

sociation pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), à l'initiative de la proposition de la taxation des mouvements de capitaux.

«Nous demandons au gouvernement français de se battre bec et ongles pour mettre la discussion de la taxe Tobin sur la table des négociations lors du conseil européen de Nice en décembre», a-t-il ajouté.

«La Finlande soutient la taxe

Tobin et estime qu'une étude sur sa réalisation devrait être lancée dans le cadre des Nations unies», a déclaré Erkki Tuomioja, ministre des Affaires étrangères de Finlande.

«Nous aimerions que les fonds collectés par la taxe Tobin servent à combler la dette historique que l'Europe a envers l'Afrique», a déclaré Fodé Sylla, élu français du groupe Gauche unitaire européenne (GUE).

EN BREF

Nurun acquiert
Imagix Multimédia

Québec (PC) — Nurun, filiale du groupe Quebecor, acquiert Imagix Multimédia, une entreprise spécialisée en multimédia de la région de Québec. La filiale de Quebecor, qui portait autrefois le nom de Groupe Informission, a annoncé également cette semaine l'acquisition de Quam SRL, une agence italienne spécialisée dans le secteur des nouveaux médias. Imagix est spécialisée dans la conception et le développement de sites Internet et d'intranets, de bornes interactives, ainsi que dans la conception et la réalisation de documents vidéo et d'événements multimédias.

Bons résultats
chez Olympia
and York

Toronto (PC) — Olympia and York, une entreprise immobilière née à la suite de l'effondrement de l'empire immobilier de la famille Reichmann, a enregistré un bénéfice net de 4,9 millions pour le premier trimestre qui s'est terminé en avril dernier. Pour la même période l'an dernier, le bénéfice net était de 3,4 millions. La compagnie estime que son bénéfice a augmenté grâce à une réduction de six millions de sa charge d'impôt et une hausse de 3,8 millions de ses frais de dépréciation et d'amortissement.

Le papier journal
se porte bien

(PC) — Selon les chiffres du Conseil des produits des pâtes et papiers, l'industrie nord-américaine du papier journal a fonctionné à 93 % de sa capacité en mai, comparativement à 90 % pour le même mois de 1999. Les ventes ont progressé de 1,4 % aux États-Unis et de 2,4 % au Canada, tandis qu'elles ont diminué de 4,4 % dans les marchés d'outre-mer. À la fin de mai, les stocks de papier journal des producteurs nord-américains s'élevaient à 433 000 tonnes, en baisse de 172 000 tonnes par rapport au même mois l'an passé.

Droits mondiaux
pour Câble
Satisfaction

Câble Satisfaction International (CSII) de Longueuil a fait l'acquisition des droits mondiaux de distribution d'un système de lecteur de carte prépayée qui permettra aux consommateurs de bénéficier de l'ensemble des services de télédistribution. Il s'agit d'un lecteur développé par SetCom Electronica S.A. du Portugal en partenariat avec Telemax, filiale à 100 % de CSII.



LOUISE ROY

Pierre Jeannot, directeur général et chef de la direction de l'Association du Transport aérien international (IATA), a le plaisir d'annoncer la nomination de Louise Roy au poste de vice-présidente du marketing et des Services commerciaux de l'IATA et déléguée de l'IATA au Canada dès le 1^{er} juillet 2000.

Madame Roy sera en poste à Montréal, renforçant ainsi la présence de l'IATA dans cette ville. Louise Roy est actuellement PDG de Télémedia Communications Inc. Pendant plus de quinze ans, sa carrière a évolué dans l'industrie des transports, en tant que PDG de la STCLM et successivement comme vice-présidente d'Air France pour les Amériques et pour le Marketing Global, basée à Paris.

Madame Roy siège sur plusieurs conseils d'administration, dont Télémedia Communications Inc., Dometar, l'Université de Montréal et le Conference Board du Canada.

Madame Roy est diplômée de l'Université de Montréal (B.Sc.) et de l'Université du Wisconsin (M.Sc.) où elle a également complété ses études de doctorat en sociologie.

L'IATA représente et sert l'industrie du transport aérien en encourageant le développement d'un transport aérien sûr et fiable. Elle offre à l'industrie des produits et des services de haute qualité tout en développant des normes et des procédés rentables et écologiquement sûrs qui facilitent le fonctionnement efficace de l'industrie du transport aérien international. L'IATA regroupe maintenant 270 compagnies aériennes, dont les plus grandes du monde.

CONCOURS LE DEVOIR

MAGIE DE LA COSTA DEL SOL
GAGNEZ UN SÉJOUR AU MAGNIFIQUE
LAS DUNAS BEACH HOTEL & SPA
MEMBRE DE «THE LEADING HOTEL OF THE WORLD»

COMPRENANT :
• L'HÉBERGEMENT POUR DEUX PERSONNES PENDANT 6 JOURS
• DEUX BILLETS D'AVION ALLER-RETOUR SUR LES AILES DE SWISSAIR

Swissair et ses partenaires vous offrent plus de 200 destinations européennes

CONCOURS MAGIE DE LA COSTA DEL SOL

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone (rés.) _____ (bur.) _____
Abonné au Devoir : ☐ oui ☐ non
Retournez par la poste à : Concours Magie de la Costa Del Sol, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9, Téléphone : (514) 985-3355 ou 1-800-463-7559.

LE DEVOIR

POUR PARTICIPER

Nous faire parvenir les coupons de participation qui seront publiés dans *Le Devoir* trois fois par semaine. Les coupons devront être reçus à nos bureaux avant le 21 juillet à 17h30. Le tirage aura lieu le 31 juillet 2000. Le concours s'adresse aux 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe (aucun fac-similé ne sera accepté). Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du *Devoir*.

• ÉCONOMIE •

Téléphones portables: des recherches supplémentaires sont nécessaires, selon l'OMS

ASSOCIATED PRESS

Il n'existe toujours pas de preuve des risques posés pour la santé par les téléphones cellulaires, mais des recherches supplémentaires sont néanmoins nécessaires, a fait savoir hier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

L'Agence des Nations unies a averti que les recherches sur la possibilité que les ondes émises par les téléphones portables et leurs centraux augmentent les risques de cancer risquent de prendre encore trois ou quatre ans.

Dans l'intervalle, il n'est pas nécessaire pour les États de prendre des mesures particulières, estime l'OMS.

Le communiqué de l'OMS fait suite à l'annonce récente par l'Agence du médicament américaine, la FDA (Food and Drug Administration) qu'elle comptait

engager de nouvelles études sur la sécurité des téléphones portables, tandis qu'une commission britannique recommandait que les enfants limitent leur temps de conversation sur les mobiles.

Bientôt 1,6 milliard d'utilisateurs

Dans beaucoup de pays, plus de la moitié de la population utilise des téléphones cellulaires et l'industrie estime qu'avant 2005, 1,6 milliard de personnes posséderont un portable.

«Étant donné le nombre immense d'utilisateurs de téléphones mobiles, même de petits effets contraires pour la santé pourraient avoir des conséquences majeures sur la santé publique», souligne l'OMS.

Mais elle insiste sur le fait que «les informations scientifiques disponibles n'indiquent pas la nécessité de précautions particulières pour l'usage des téléphones mobiles».

Toutefois, les consommateurs peuvent choisir de façon individuelle «de limiter leur exposition ou celle de leurs enfants en réduisant la durée des appels ou en utilisant des kits "mains libres" afin de tenir les téléphones mobiles éloignés de leur tête et de leur corps». L'OMS ajoute que les systèmes d'absorption des radiations ne sont d'aucune efficacité.

Pour l'heure, le seul risque avéré est celui du portable au volant, causés de nombreux accidents de la route. «Les automobilistes devraient être fermement incités à ne pas utiliser de mobiles».

L'Agence internationale pour la recherche sur le cancer, associée à l'OMS, supervise actuellement des études dans 10 pays pour déterminer s'il existe un lien entre l'usage des téléphones cellulaires et les tumeurs au cerveau ou à la nuque. Le programme doit s'achever en 2003.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Au moins 5400 licenciements et 18 faillites d'entreprises

Les récentes turbulences dans les sociétés du secteur d'Internet, avec notamment la débâcle du site britannique Boo.com, ont provoqué plus de 5400 licenciements et au moins 18 faillites depuis décembre, selon le cabinet d'analyse Challenger, Gray and Christmas.

L'enquête publiée hier a été menée auprès de 59 sociétés du secteur d'Internet. Elle n'a pas identifié la localisation géographique des sociétés et de leurs employés. Boo.com, spécialisée dans l'habillement, a licencié 400 personnes en mai. Le site a été racheté par le portail Internet américain de confection Fashionmall.com.

Aux États-Unis, le vendeur de jouets en ligne, Toysmart, financé par Disney, a fermé ses portes en mai et mis au chômage 170 employés. Autre site connu qui a jeté l'éponge au printemps, Petstore.com (alimentation et articles pour animaux domestiques). Il employait 200 personnes.

John Challenger, président du cabinet de recherche, prévoit une poursuite de cette tendance dans les prochains mois. Mais il souligne que ces licenciements ne signifient pas que le secteur des sociétés «pointcom» a perdu son lustre. «Les pointcom entrent simplement dans la prochaine étape de leur évolution, durant laquelle les sociétés qui ne rapportent pas seront éliminées», a déclaré M. Challenger. Toutefois, «il semblerait que ce secteur ait

atteint cette phase plus vite que tout autre de mémoire récente», a-t-il ajouté. Les premiers licenciements d'envergure avaient été annoncés par le commerçant en ligne Value America, qui a éliminé 300 postes, soit 50 % de son personnel, en décembre dernier.

Amazon.com, qui mène une politique d'expansion à tout va depuis l'année dernière, a provoqué une surprise en janvier en annonçant 150 suppressions d'emplois. Elles ne représentaient toutefois que 2 % de son personnel. Le grand magasin en ligne, connu pour ses ventes de livres et de musique, pourrait traverser une période difficile. Le site est aux prises avec une insuffisance de trésorerie et un fort endettement, qui vont le pénaliser pour affronter la concurrence dans les mois à venir, particulièrement pendant la période des fêtes de fin d'année, selon la banque d'investissements Lehman Brothers.

Le moteur de recherche Alta Vista a renvoyé 50 employés, soit 6 % du personnel. Furniture.com (meubles et accessoires) a licencié 80 personnes (41 %) et Dr-Koop.com (portail santé) 50 (35 % de l'effectif). Ce dernier site vient d'obtenir un crédit relais de 1,5 million de dollars et continue de rechercher des financements supplémentaires pour poursuivre son activité.

Côté faillites, Reel.com (films) a licencié 200 personnes, Sony Online (jeux en ligne) 60, Digital Entertainment Network (divertissements) 200, et APB-News.com (médias) 140.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@cam.org

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (C-11)

Dérogation à l'interdiction de convertir

Conformément au règlement ci-dessus, le conseil de la Ville de Montréal, à son assemblée fixée au 7 août 2000, à l'hôtel de ville, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divisée, relatives aux immeubles suivants:

- 5453-5455, Place Grovehill
- 4569-4571, avenue de Hampton
- 4537-4539-4541, avenue du Parc
- 4422-4424, avenue Old Orchard

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil

relativement à ces demandes en faisant parvenir au greffier les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A, H2Y 1C6, au plus tard le lundi 10 juillet 2000. Le formulaire est disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Pour information, veuillez vous adresser au Service de l'habitation: 872-5597 ou 872-9471.

Montréal, le 29 juin 2000

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Aliénation de biens immobiliers ou autres

AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours des mois d'avril et mai 2000, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur de:

- Les Immeubles 4B ltée, à des fins d'assemblage, un terrain vague situé dans l'ancienne emprise de la voie de service du boulevard de l'Acadie, entre les rues De Beauharnois et Legendre, constitué des lots 351-112 et 351-531 et de parties des lots 351-111, 351-113, 351-115 à 121 et 351-526 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, d'une superficie de 2 505,4 mètres carrés, pour une somme de 33 708 \$, incluant les loyers déjà versés;

- 2752506 Canada inc., à des fins de développement industriel, un terrain situé au sud de la rue Pierre-Bonne, à l'est du boulevard Rodolphe-Forget, à l'intérieur du périmètre du parc industriel Rodolphe-Forget, constitué des lots 1074646 et 1074647 du cadastre du Québec, d'une superficie de 81 811 pieds carrés, pour la somme de 306 790 \$;

- Reber inc., à des fins industrielles, un terrain vague situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis, du côté ouest de l'avenue J.-J. Joubert, à l'intérieur du périmètre du parc industriel Rodolphe-Forget, constitué des lots 1 075 868 et 1 075 869 du cadastre du Québec, d'une superficie de 52 523,6 pieds carrés, aux termes d'un acte d'échange sans soulte de part et d'autre;

- Les entreprises Denis Bineau inc., à des fins industrielles, un terrain vacant situé dans le parc industriel Louis-H-Lafontaine, sur le côté nord-est de la rue des Futailles, au nord-ouest de la rue Notre-Dame, constitué du lot 1323154 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16 258,1 mètres carrés, au prix de 743 800 \$ (incluant 10 % en argent pour fins de parc);

- Immobilière Canadian Tire limitée, un immeuble situé au nord-ouest du boulevard Crémazie, entre la rue Michel Jodan et l'avenue Papineau, constituée d'une partie des lots 333 et 334 du cadastre de la paroisse de Sault-a-Récollet, pour une somme de 3 845 000 \$, moins le moindre des coûts réels de démolition, de décontamination des sols et de remblai ou 2 000 000 \$;

- La Société de développement de Montréal, à titre gratuit un terrain vacant situé sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, d'une superficie de 3 377 pieds carrés, connu comme étant le lot 1 180 711 du cadastre du Québec;

- Transit-Jeunesse inc., un terrain vague d'une superficie de 7 500 pieds carrés, situé sur la rue Saint-Clément, au nord de la rue Ontario, constitué des lots 1A-178 à 1A-180 du cadastre du Village de Hochelaga, afin d'y construire une maison de transition pour jeunes, pour une somme de 55 000 \$;

- La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, les lots 1 515 631 et 2 203 669 du cadastre du Québec, comprenant l'édicule situé au 2020, rue De Bleury et le tunnel d'accès à la station de métro Place-des-Arts;

- La Société en commandite Stationnement de Montréal, une partie de l'immeuble numéro 6 (parc 41), situé au sud-ouest de la rue de Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard de Maisonneuve, constitué de parties des lots 190, 191-2, 191-4, 192, 193 et 194 du cadastre de la Cité de Montréal (devant être remplacées par le lot 2 203 668 du cadastre du Québec).

Montréal, le 29 juin 2000

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS

LE DEVOIR

LES SPORTS

EN BREF

Sotomayor est déprimé mais déterminé à continuer

La Havane (AFP) — Le Cubain Javier Sotomayor, détenteur du record du monde du saut en hauteur, a déclaré hier à la presse cubaine qu'il continuerait à s'entraîner tout en reconnaissant être déprimé par la sanction prise à son encontre par la commission d'arbitrage de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Cette dernière a suspendu mardi le champion olympique 1992 et double champion du monde (1993 et 1997) jusqu'au 30 juillet 2001 à la suite d'un contrôle antidopage positif (cocaïne) subi l'été dernier. Sotomayor, 32 ans, a également indiqué que cette disgrâce ne l'empêcherait pas de continuer à consacrer sa vie à l'athlétisme. Les membres de la commission «n'ont pas suffisamment examiné les preuves avancées, ni pris en compte l'ensemble de ma carrière, a-t-il confié. Cela fait très mal.»

Mike Tyson est convoqué devant le Conseil britannique de la boxe

Londres (AFP) — L'ancien champion du monde de boxe des lourds Mike Tyson a été convoqué devant le Conseil britannique de la boxe (BBBC) pour le 9 août à la suite de ses débordements pendant et après sa victoire controversée contre Lou Savarese, a annoncé hier le secrétaire général de la BBBC, Simon Block. L'Américain devra répondre de ses agissements déloyaux lors du combat contre son compatriote Lou Savarese, samedi dernier à Glasgow, et de ses déclarations haineuses proférées peu après à propos du Britannique Lennox Lewis, champion du monde des lourds WBC et IBF. «M. Tyson a été informé de ses droits dans ce dossier», a précisé M. Block dans un communiqué. «S'il ne se présente pas à la convocation, les membres du conseil pourront décider d'engager des actions ultérieures à son encontre.» Tyson, rentré aux États-Unis, a toutefois le droit de proposer trois autres dates pour sa convocation, qui devra obligatoirement avoir lieu avant le 31 août. Le vainqueur de Lou Savarese, par arrêt de l'arbitre au bout de 38 secondes au Hampden Park de Glasgow, n'avait pas immédiatement obéi à l'ordre de l'arbitre John Coyle d'arrêter le combat. Coyle, qui tentait de s'interposer, avait pris au passage un coup de Tyson et s'était retrouvé par terre. D'autre part, Tyson s'était fendu de déclarations rageuses sur Lennox Lewis. «Je vais arracher le cœur de Lennox Lewis, je vais manger ses enfants», avait déclaré Tyson à l'issue de son combat contre Savarese.

Euro 2000: alerte à la bombe

Bruxelles (AP) — Après une alerte à la bombe, la police belge a décidé hier de renforcer ses mesures de sécurité dans les stations de métro menant au stade du roi Baudouin à Bruxelles, où doit se tenir la demi-finale France-Portugal de l'Euro 2000. «Nous avons eu une alerte à la bombe», a annoncé la porte-parole de la police, Els Cleemput. «Nous avons mobilisé plusieurs dizaines de policiers supplémentaires pour repérer d'éventuels colis suspects», a-t-elle ajouté. Selon elle, les premières analyses de l'appel téléphonique faisant état de la présence d'une bombe ont cependant montré que l'avertissement était «peu crédible». À titre de précaution, les lignes de métro de Bruxelles subissaient cependant une nouvelle inspection.

Michael Schumacher lance son céderom

Berlin (AFP) — Le double champion du monde allemand de Formule 1, Michael Schumacher, a lancé son premier céderom à quelques jours du Grand Prix de France de Formule 1, dimanche sur le circuit de Nevers/Magny-Cours (centre). Pour 9,95 marks (cinq euros), Schumacher informe sur sa vie privée, ses affaires commerciales et les succès de sa carrière depuis ses débuts en kart. En outre, le pilote de Ferrari et actuel leader du Championnat du monde donne des explications sur tous les circuits de F1, ses rivaux et des précisions détaillées sur la technologie des bolides. Le céderom contient également des images des sommets et des moments tragiques de la carrière du pilote.

Grand Prix d'Athènes: Maurice Greene décevant

Athènes (AFP) — L'Américain Maurice Greene, champion du monde en titre et détenteur du record du monde du 100 m, a été décevant, ratant sa course, hier soir au Grand Prix d'Athènes, à l'image d'une réunion d'athlétisme qui n'a pas tenu toutes ses promesses. Sur la distance reine, courue par vent défavorable (-0,80 m/s), l'Américain Gregory Saddyler a réglé tous les favoris, après trois faux départs, devançant en 10 s 08 le Trinidéen Al Boldon et un autre Américain, Tim Montgomery. Maurice Greene, auteur du meilleur temps mondial cette saison (9 s 91) à Osaka (Japon) le 13 mai, n'a pris que la 4^e place, en 10 s 16. «Je n'ai pas bien couru, je suis fatigué», a-t-il commenté. L'Américain avait établi un nouveau record du monde du 100 m en 9 s 79 sur cette même piste du stade olympique l'an dernier, avant de conquérir le titre mondial à Séville en septembre. Au javelot, Osleidys Menendez a établi une nouvelle meilleure performance mondiale de l'année (66,35 m).

JO de Sydney: billets à vendre

Sydney (AFP) — Les organisateurs des Jeux olympiques de Sydney ne sont pas sûrs d'atteindre leurs objectifs de vente de billets, mais la différence ne devrait pas être alarmante, a indiqué hier Jacques Rogge, membre du Comité international olympique (CIO). Responsable de la commission chargée de contrôler la préparation des Jeux de Sydney, il a estimé que vendre 4,5 millions de billets à 19 millions de personnes (la population australienne) était ambitieux et qu'il n'était pas sûr que Sydney puisse respecter cet objectif. «Je l'espère mais je n'en suis pas très sûr. Personne ne pourra le savoir avant le dernier jour des Jeux», a ajouté Jacques Rogge.

Euro 2000

La France, par un rien

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Comme en 1984, la France a éliminé, au bout du suspense, le Portugal en demi-finale du Championnat d'Europe des nations, cette fois grâce à un penalty en or transformé à la 29^e minute de la prolongation par le Français Zinédine Zidane.

Comme il y a 16 ans, un rien a séparé les deux équipes.

En première mi-temps, les Français ont paru crispés. Ils dominaient et attaquaient sans retenue mais sans parvenir, faute sans doute de changements de rythme, à déstabiliser les Portugais. Zidane était contraint à de longues courses pour faire la liaison entre ses milieux récupérateurs et les deux flèches d'attaque. Les tentatives françaises échouaient sans parvenir à inquiéter la défense adverse.

Les Portugais semblaient par comparaison sereins, bien appuyés sur une défense ne prenant aucun risque, avec un milieu de terrain fourni où Luis Figo et Rui Costa se multipliaient. En pointe, le seul Nuno Gomes attendait l'occasion de profiter d'une ouverture de ses partenaires. Ou d'une maladresse française. Sur une hésitation de Didier Deschamps pressé par Sergio Conceicao, il récupérait le ballon et tirait à l'instinct pour ouvrir la marque sans que Fabien Barthez esquisse le moindre geste.

Pour la première fois depuis le début de l'Euro, les adversaires de l'équipe de France ouvraient le score.

Le début de seconde période n'était tactiquement pas très différent si ce n'est que, cette fois, c'était au tour des Français de marquer, par leur premier essai (51'), par Thierry Henry.

L'égaleisation rassérénait les Français et, sous l'impulsion d'un Zidane multipliant les exploits techniques, ils prenaient un ascendant d'autant plus net que les Portugais commençaient à souffrir physiquement.



Zinédine Zidane, à gauche, a inscrit le penalty qui a qualifié la France pour la finale.

Première prolongation

Figo et ses camarades étaient contraints de se regrouper en défense mais se montraient dangereux en contre au point de contraindre Barthez à une superbe parade dans l'ultime minute du temps réglementaire sur une tête d'Abel Xavier.

Le score n'évoluait plus et l'Euro-2000 s'offrait sa première prolongation. La menace du but en or rendait fatalement les deux équipes prudentes, d'autant que la fatigue pesait dans les jambes. Les actions se faisaient moins collectives et il semblait que le match

pouvait basculer sur un exploit ou sur une erreur individuel.

Le sort se décidait à la 115^e minute sur un tir de Wiltord détourné de la main par Abel Xavier dont la faute était signalée par le Belge Roland van Nylen, l'assistant de l'arbitre Guenter Benko.

Après quatre minutes de palabres, Zidane inscrivait le penalty en or et qualifiait la France pour la finale.

Les Français seront opposés dimanche à Rotterdam au vainqueur de la seconde demi-finale qui oppose aujourd'hui l'Italie aux Pays-Bas.

Yashin, Sénateur malgré lui

La LNH a gagné sa cause contre le joueur russe

ASSOCIATED PRESS

New York — La Ligue nationale de hockey a annoncé qu'elle a gagné sa cause contre Alexei Yashin, ce qui signifie que celui-ci doit une autre année de service aux Sénateurs d'Ottawa.

La LNH n'a voulu fournir aucun détail, sauf de confirmer que la décision a été rendue en sa faveur par le juge Lawrence Holden, de Boston. «Cette cause ne visait pas à établir si Alexei aurait ou n'aurait pas dû jouer en 1999-2000», a déclaré par voie de communiqué Ian Pulver, conseiller à l'Association des joueurs de la LNH. «Il s'agissait de savoir si Alexei devait une autre

année de son contrat. D'un point de vue juridique, nous croyons que l'arbitre a rendu la mauvaise décision.»

Mark Gandler, l'agent de Yashine, n'était pas immédiatement disponible et les Sénateurs ont convoqué une conférence de presse pour midi aujourd'hui.

Yashine a refusé de disputer la dernière saison même s'il était sous contrat pour une cinquième et dernière année, parce qu'il n'était pas content de son salaire de 3,6 millions. Il estimait devenir joueur autonome avec restrictions le 1^{er} juillet, son contrat prenant fin le 30 juin.

La LNH prétendait que ce n'était pas le cas vu qu'il n'avait pas respecté la der-

nière année de ce contrat.

Un deuxième cas d'arbitrage est prévu en juillet, la LNH réclamant que les Sénateurs reçoivent sept millions en dommages parce que le refus de jouer de Yashine a nui aux performances de l'équipe sur la glace et aux ventes de billets et de produits dérivés.

Les Sénateurs pourraient maintenant échanger Yashine. Tous les sports professionnels majeurs, à l'exception du hockey, ont une clause empêchant justement qu'un joueur refuse d'honorer un contrat en refusant de jouer. La LNH avait tenté de l'ajouter, mais sans succès, lors des dernières négociations avec l'Association des joueurs.

Tournoi de Wimbledon



La Canadienne Sonya Jeyaseelan, 79^e mondiale, a séchement éliminé l'Espagnole Conchita Martínez.

La douche froide de Magnus Norman

RAYMOND POINTU AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Anonyme dans la victoire, le Suédois Magnus Norman (n° 3) est devenu célèbre dans la défaite en s'inclinant 6-4, 2-6, 6-4, 6-7, 6-1 face au Belge Olivier Rochus, hier, dès le deuxième tour du tournoi de tennis de Wimbledon.

Le responsable de cette soudaine célébrité négative est un blondinet de 19 ans, haut de 1,65 mètre, qui dispute son premier tournoi du Grand Chelem et avait déjà éliminé le coriace Australien Richard Fromberg en cinq sets, en sortant des qualifications. Olivier est le frère cadet de Christophe Rochus, qui hante le circuit professionnel depuis 1996 et qui, 89^e mondial, le précède de 90 places au classement technique ATP.

Dans le simple dames, la Canadienne d'origine indienne et srilankaise Sonya Jeyaseelan, 79^e mondiale, a séchement éliminé l'Espagnole Conchita Martínez (n° 4), gagnante du tournoi en 1994, 6-4, 6-1. Aussi mobile que son adversaire était pe-

sante, Jeyaseelan, 24 ans, s'était déjà illustrée en battant l'Américaine Venus Williams en 1999 et la Française Nathalie Tauziat au début de l'année. Son service, avec lequel elle n'a connu que 47 % de réussite avec sa première balle, demeure cependant son point faible.

Vainqueur en 1996, le Néerlandais Richard Krajicek (n° 11) a perdu face au toujours redoutable Sud-Africain Wayne Ferreira.

Après l'Australien Lleyton Hewitt (n° 7), voilà autant d'adversaires plus ou moins redoutables éliminés pour Pete Sampras (n° 1), qui a peine pendant 2 heures et 54 minutes pour battre le Slovaque Karol Kucera 7-6 (11/9), 3-6, 6-3, 6-4, au cours d'un match comme de coutume très serré. C'est la sixième victoire de Sampras en sept rencontres.

La Suissesse Martina Hingis (n° 1) a disposé de la Chinoise Jing-Qian Yi, battue 6-4, 6-1. La Russe Anna Kournikova, qui avait éliminé la Française Sandrine Testud (n° 10) au premier tour, a subi cette fois-ci la loi, 6-3, 6-4, d'une autre Française, Anne-Gaëlle Sidot.

Match des étoiles

Les failles du scrutin populaire

RICHARD MILO PRESSE CANADIENNE

Même s'il connaît une saison exceptionnelle, Jose Vidro n'est pas assuré de prendre part au Match des étoiles. Dans la Ligue nationale, il y a au moins trois joueurs de deuxième but qui méritent une invitation et Craig Biggio a déjà une place dans la formation partante parce qu'il mène au scrutin populaire.

À l'issue du premier match contre les Braves, Vidro a résumé la situation en disant, au sujet du Match des étoiles: «J'espère que Bobby Cox aura une pensée pour moi...»

Jeff Kent, des Giants de San Francisco, qui mène dans la Ligue nationale pour les points produits, et Edgardo Alfonso, des Mets de New York, sont aussi de sérieux candidats. «Vladimir (Guerrero) et Vidro sont les deux candidats légitimes dans notre équipe pour prendre part au Match des étoiles, a noté Felipe Alou. Mais je sais jusqu'à quel point c'est difficile pour le gérant de compléter la formation.»

«Il y a plusieurs choses qu'il faut prendre en considération, a-t-il signalé. Un joueur est assuré de prendre part au match parce que le règlement l'oblige. C'est celui qui obtient le plus de votes à sa position. C'est dommage. En 1995, quand j'avais été le gérant lors du Match des étoiles, Matt Williams avait été choisi au scrutin populaire même s'il n'avait pas joué dans la première moitié. Il portait un plâtre à une jambe quand il s'était présenté.»

«Il ne devrait pas en être ainsi, a-t-il ajouté. Après tout, c'est le Match des étoiles. Un joueur qui frappe pour 240 ou 250 et qui n'a que trois circuits ne devrait pas être au match. Comment peut-on le préférer à un joueur qui frappe pour 340 et qui a produit 60 points? Il faudrait mieux définir les critères de sélection. Le nombre de votes ou encore la ville ne devraient pas être des facteurs déterminants.»

Même s'il a connu une demi-saison quasi parfaite, Vidro n'occupe que le septième rang au scrutin populaire parmi les joueurs de deuxième but en vue du match qui aura lieu à Atlanta le 11 juillet. Chaque formation comprend 30 joueurs mais ce nombre inclut dix lanceurs et chaque équipe doit avoir au moins un représentant. «Seuls les joueurs les plus méritants devraient prendre part au Match des étoiles, a insisté Alou. Vidro sait qu'il mérite d'être là. Tout joueur invité au Match des étoiles devrait se demander s'il mérite vraiment d'être là. Il ne faut pas tenir compte de ce qu'il a fait la saison dernière ou lors de la Série mondiale.»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
Atlanta	46	30	605	—
New York	43	31	581	2
Montréal	38	35	521	6 1/2
Floride	38	40	487	9
Philadelphie	32	42	432	13

Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff
St. Louis	45	31	592	—
Cincinnati	36	39	480	8 1/2
Pittsburgh	32	43	427	12 1/2
Milwaukee	31	45	408	14
Chicago	30	45	400	14 1/2
Houston	26	49	347	18 1/2

Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
Arizona	44	31	587	—
Colorado	40	31	563	2
San Francisco	37	35	514	5 1/2
Los Angeles	38	36	514	5 1/2
San Diego	34	40	459	9 1/2

Hier

Atlanta à Montréal	
Chicago à Pittsburgh	
Floride à N.Y. Mets	
Milwaukee à Philadelphie	
St. Louis à Cincinnati	
San Francisco au Colorado	
Houston en Arizona	
San Diego à Los Angeles	

Aujourd'hui

St. Louis (An. Benes 7-3)	
à Cincinnati (Villone 7-4), 12h35	
Milwaukee (Bere 4-6)	
à Philadelphie (Coggin 1-0), 13h05	
San Francisco (Nathan 4-1)	
à Colorado (Yoshi 3-7), 15h05	
Chicago Cubs (Tapani 4-7)	
à Pittsburgh (Silva 5-2), 19h05	
Atlanta (Maddux 9-2)	
à N.Y. Mets (Reed 4-1), 19h10	
San Diego (Clement 6-7)	
à Los Angeles (Dreifort 4-6), 21h10	
Houston (Reynolds 6-4)	
à Arizona (Johnson 11-2), 22h05	

Demain

Floride à Montréal, 19h05	
Pittsburgh à Philadelphie, 19h05	
Atlanta à N.Y. Mets, 19h10	
Chicago à Milwaukee, 20h05	
Houston à St. Louis, 20h10	
Cincinnati en Arizona, 22h05	
Colorado à San Diego, 22h05	
Los Angeles à San Francisco, 22h35	

Samedi

Atlanta à N.Y. Mets, 13h15	
Cincinnati en Arizona, 16h05	
Los Angeles à San Francisco, 16h05	
Houston à St. Louis, 16h10	
Floride à Montréal, 19h05	
Pittsburgh à Philadelphie, 19h05	
Chicago à Milwaukee, 20h05	
Colorado à San Diego, 22h05	

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est				
	G	P	Moy.	Diff
Toronto	42	35	545	—
New York	37	34	521	2
Boston	37	35	514	2 1/2
Baltimore	31	43	419	9 1/2
Tampa Bay	31	43	419	9 1/2

Section Centrale				
	G	P	Moy.	Diff
Chicago	48	28	632	—
Cleveland	40	35	533	7 1/2
Kansas City	35	39	473	12
Minnesota	34	44	436	15
Detroit	31	42	425	15 1/2

Section Ouest				
	G	P	Moy.	Diff
Oakland	44	30	595	—
Seattle	43	30	589	1/2
Anaheim	39	36	520	5 1/2
Texas	34	39	466	9 1/2

Hier

N.Y. Yankees à Detroit	
Baltimore à Boston	
Toronto à Tampa Bay	
Cleveland à Kansas City	
Minnesota à Chicago	
Anaheim à Seattle	
Texas à Oakland	

Aujourd'hui

Toronto (Castillo 4-5)	
à Tampa Bay (Lidle 1-2), 12h15	
Minnesota (Milton 7-2)	
à Chicago White Sox (Parque 7-2), 14h05	
Texas (Rogers 7-5)	
à Oakland (Heredia 9-5), 15h35	
Anaheim (Bottenfield 4-6)	
à Seattle (Meche 4-4), 16h05	
N.Y. Yankees (Mendoza 7-3)	
à Detroit (Mlicki 2-8), 19h05	
Baltimore (Erickson 3-5)	
à Boston (Wakefield 2-5), 19h05	
Cleveland (Colon 7-4)	
à Kansas City (Durbin 1-3), 20h05	

Demain

Minnesota à Cleveland, 19h05	
N.Y. Yankees à Tampa Bay, 19h15	
Toronto à Baltimore, 19h35	
Detroit à Kansas City, 20h05	
Boston à Chicago, 20h05	
Seattle au Texas, 20h35	
Oakland à Anaheim, 22h05	

EURO 2000

DEMI-FINALES

Hier

France 2, Portugal 1	
----------------------	--

Aujourd'hui

Italie c. Pays-Bas	
--------------------	--

CLASSEMENT DES BUTEURS

5 buts	
Kluivert (PBS)	
Milosevic (You)	

4 buts	
Nuno Gomes (Por)	

3 buts	
Henry (Fra)	
Sergio Conceicao (Por)	
Zahovic (Slo)	

2 buts	
Alfonso (Esp)	
F. de Boer (PBS)	
Djorkaeff (Fra)	
Hakan Sukur (Tur)	
Inzaghi (Ita)	
Mendieta (Esp)	
Overmars (PBS)	
Shearer (Eng)	
Smicer (Tch)	
Totti (Ita)	
Zenden (PBS)	
Zidane (Fra)	

• CULTURE •

MÉDIAS

Ruée vers l'art
de la rueLe volet extérieur
du Festival Juste pour rire
complète son virageSTÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Aux poubelles de l'histoire de l'humour les scènes, *exit* les monologues et autres petits comiques: le volet extérieur du Festival Juste pour rire a fini de négocier son virage en faveur des arts de la rue. Pendant onze jours — et surtout onze nuits —, à la fin du mois prochain, le Quartier latin de Montréal appartiendra à certains des plus fous représentants du genre, particulièrement des artistes européens.

«Les scènes ont disparu et maintenant la rue appartient aux arts de la rue», a résumé hier Luce Rozon, directrice artistique de ce volet du festival créé par son frère, Gilbert, il y a une vingtaine d'années. Mme Rozon et son coéquipier André N. Pérusse rencontreront la presse hier matin pour dévoiler les détails de ce qu'ils proposeront gratuitement du 13 au 23 juillet. «Nous voulons que les environs de la rue Saint-Denis accueillent un grand théâtre à ciel ouvert.»

Impressionnante
enveloppe

Au total, la programmation concoctée par le tandem Rozon-Pérusse rassemble plus de 60 compagnies et près de 360 artistes qui offriront quelque 2600 représentations. L'enveloppe artistique (excluant donc les dépenses de logistique) dépasse maintenant le million de dollars, une bonne culbute par rapport à l'année dernière. Avec tout ce pognon sur rue, le Festival Juste pour rire (FJPR) se retrouve dans le peloton de tête des grands événements de spectacles de rue dans le monde.

Des exemples de ce qui arrivera bientôt près de chez vous? Les 14, 15 et 16 juillet, le festival propose un embarquement pour L'Aqu@raves, de la Compagnie Malabar (France). Dans cette «expérience mégalomane», un vaisseau en dérive voyage dans la nuit, entraînant des échassiers, des musiciens, des acrobates et les spectateurs vers un océan de mousse. Délire et party en perspective avec cette sorte de Carnaval de Rio (mais tout le monde habillé).

Et quoi encore? Angle Ontario et Saint-Denis, des Belges et une quinzaine de bonimenteurs québécois formés pour l'occasion développeront le parfait attirail des foires. Plus au sud, dans la ruelle Paul-Émile Borduas, le Montréalais Carlito Dalceggio, à l'origine du cirque-rave de l'an dernier, proposera cette fois le Initiatic Car Wash, qui promet encore de nous en mettre plein les sens et la vue. On verra aussi, pêle-mêle, une adaptation libre du mythe de Faust (*Mephistomania*), un jeu de rôle intitulé *Chienne de vie*, tout un spectacle construit autour du feu (*La Salamandre*), la course des garçons de café du 14 juillet et le retour de la soirée des doubles qui a attiré 130 000 personnes l'an dernier. Le volet extérieur du festival du rire se termine avec *Juste en chanson*, consacré aux tonnes «distillant le bonheur», évidemment.

Folies poétiques

Même si l'Australie n'est pas complètement en reste avec deux ou trois propositions prometteuses, le gros du contingent provient de l'Europe francophone, de France et de Belgique surtout. D'ailleurs, les deux directeurs artistiques du volet extérieur se remettront en chasse, sitôt la 18^e édition du FJPR terminée, pour profiter de la haute saison des festivals de rue en Europe. Chaque été, Luce Rozon et André Pérusse passent environ six semaines outre-Atlantique. Ils organisent d'autres sorties exploratoires pendant le reste de l'année. Au total, le festival de l'humour emploie une dizaine de chasseurs de shows à travers le monde pour enrichir ses différentes programmations anglos, francos ou aphones.

Par contre, à peine le tiers du pool d'artistes de cette nouvelle édition provient de l'Empire du milieu de la blague. «Les humoristes québécois sont très forts en stand-up, mais la tradition du théâtre de rue n'est pas encore établie ici», observe Luce Rozon. Pourtant, le théâtre, la danse, le cirque, bref, tous les arts de la scène du Québec demeurent d'assez fort calibre, merci. Et on a déjà observé que le Cirque du Soleil avait établi sa réputation en installant sous un chapiteau des numéros des arts de la rue revus et corrigés à la sauce esthétisante. «Peut-être que la tradition de prendre la rue est mieux établie en Europe, ajoute alors Mme Rozon. Mais le mouvement québécois se développe de plus en plus et atteint déjà de beaux sommets, par exemple avec les folies poétiques de Carlito Dalceggio.»

Le réseau des arts
pourrait «passer à l'étage»La possibilité d'ajouter une telle chaîne
au bouquet de quatre nouvelles chaînes lancé cet hiver
est à peu près écartéePAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Un réseau des arts est-il un service essentiel? Si c'était le cas, les commissaires du CRTC ont lancé l'idée hier que ce service puisse être imposé aux consommateurs non pas au service de base du câble mais plutôt au service «à l'étage», par exemple sur l'actuel service Télémax de Vidéotron.

Radio-Canada et ses partenaires du projet Télé des Arts (TDA) ont voulu tenir compte de cette évolution hier en fin d'après-midi à l'occasion de la deuxième et dernière journée des audiences du CRTC sur la création d'un réseau spécialisé dans les arts.

Le consortium de la TDA rejette la possibilité d'être distribué sur un volet facultatif du câble et plaide, au nom de l'intérêt public et du développement de l'identité culturelle, pour que le CRTC décrète une distribution obligatoire de la TDA, que ce soit au service de base des câblodistributeurs ou sur un volet «à forte pénétration».

Pour tenir compte des deux possibilités, le consortium a revu ses engagements: si le CRTC obligeait les câblodistributeurs à prendre la chaîne au service de base, elle leur serait facturée 0,45 \$ plutôt que 0,80 \$ (on conserverait 0,80 \$ sur un volet à l'étage).

Avec une distribution de base, on s'engage également à rehaus-

ser le niveau de contenu canadien, qui serait de 47 % pour l'ensemble de la journée la première année de diffusion et de 55 % après sept ans.



La distribution d'une éventuelle chaîne culturelle a encore été au cœur des débats hier devant le CRTC et elle illustre un enjeu fondamental, celui de la démocratisation de la culture auprès du plus grand nombre de citoyens.

Tous les intervenants ont semblé se mettre d'accord sur le fait qu'offrir une chaîne en mode numérique uniquement ne serait pas viable, compte tenu de la pénétration encore trop réduite de la télévision numérique.

La présidente du CRTC, Francoise Bertrand, a elle-même convenu que «cette chaîne culturelle serait la dernière licence analogique accordée par le CRTC en français».

Distribution obligatoire

La possibilité d'ajouter une telle chaîne au bouquet de quatre nouvelles chaînes lancé cet hiver

est à peu près écartée, tout le monde ayant fait valoir que l'ajout d'une cinquième roue à ce carrosse déjà boiteux risquerait de faire dérailler le véhicule.



Reste la distribution obligatoire. Le CRTC osera-t-il le faire, que ce soit au service de base qui rejoint 100 % des abonnés ou un volet à l'étage qui en rejoint 80 %? Un regroupement de consommateurs, Action Réseau Consommateur, lui a fait remarquer hier qu'il n'y avait pas «d'intérêt clair et manifeste» démontré par l'ensemble des consommateurs envers aucun des deux projets proposés, et si on veut parler d'intérêt public, «l'intérêt public serait de faire baisser le coût de la câblodistribution».

Quant à Vidéotron, un des dirigeants de l'entreprise, Guy Beauchamp, a soutenu que, si on veut déclarer un tel service obligatoire, il serait plus logique de l'imposer à tous les distributeurs au service de base. Ainsi, une telle chaîne

coûterait moins cher puisque son financement serait réparti sur un plus grand nombre d'abonnés.

Le CRTC devra rendre sa décision fin août, mais plusieurs questions subsistent.

Ainsi, le président du CHUM, Moses Znaimer, qui a présenté avec Astral le projet concurrent de Rendez-vous des artistes, a fait valoir que la structure de partenariat de la Télé des Arts était «dangereuse».

Le protocole entre les partenaires de la TDA prévoit par exemple un mécanisme de rachat par l'ensemble des parties si Arte décide de quitter. Moses Znaimer s'interroge: qui comblerait ce départ? et si la TDA ne réalise pas son plan d'affaires, Radio-Canada et Télé-Québec devront-ils se renflouer auprès des pouvoirs publics?

Michèle Fortin, la patronne des services français de Radio-Canada, a déclaré hier que les partenaires de la TDA «ont obtenu les autorisations nécessaires à nos implications respectives», sans qu'on en sache plus sur les montants en cause, et elle s'engage à maintenir pour la TDA une méthode de séparation des coûts similaire à celle de RDI. Elle se montre disposée à accepter comme condition que la participation de Radio-Canada à la TDA soit limitée à moins de 50 % quoi qu'il arrive (Radio-Canada est partenaire du projet à 37 %, Télé-Québec à 25 %, BCE Média à 16 %, Arte à 15 % et Spectra à 7 %).

MÉDIAS

Deux dirigeants des médias russes
dénoncent les menaces sur la presse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Strasbourg — Deux dirigeants des médias russes ont dénoncé mardi «les menaces» qui pèsent actuellement «sur la liberté d'information» en Russie, lors d'une audition devant le Conseil de l'Europe.

Evgueni Kisselev, directeur général de la chaîne de télévision NTV (privé - groupe Média

Most), a affirmé que «la liberté d'information est menacée» en Russie du fait de la politique des dirigeants russes.

Il a accusé le pouvoir de vouloir mettre en place «un espace d'information fédéral contrôlé», ajoutant selon lui que le Kremlin estimait que «la presse devait être mise au pas». M. Kisselev a relevé, lors de son intervention devant les parlementaires euro-

péens de deux commissions, que des projets de loi visant à limiter la liberté de la presse étaient en préparation.

Pour sa part, Sergueï Dorenko, membre du conseil de direction d'ORT (chaîne de télévision publique) considéré comme proche du Kremlin, a estimé que «la situation était dramatique concernant la liberté de parole» dans son pays qui, selon lui, «rebroussait chemin».

Également interrogé par les parlementaires des commissions Culture et éducation, et Droits de l'homme, M. Dorenko a mis en garde le Conseil de l'Europe contre les risques d'«isolationnisme» de la société russe après les condamnations de l'Europe sur la guerre en Tchétchénie. Brice Fleutiaux, l'ex-otage français en Tchétchénie, était présent lors de cette audition.

• À LA TÉLÉVISION •

CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Ce soir		Tam Tam	Cinéma / UN TEMPS POUR L'AMOUR (5) avec Sandra Bullock, Chris O'Donnell					Le Téléjournal/Le Point		Sport	Cinéma / SWING KIDS (4) avec C. Bale (23:18)	
TVA	Le TVA	Tôt ou Tard	Beverly Hills		Vendredi c'est Julie / Garou		Nikita II		Le TVA	Tôt ou Tard	Sports / Lot. (23:20)	Cinéma / STAR TREK 4... (4) (23:26)	
TQ	Le Monde merveilleux de Disney		Cultivé et bien élevé	Zone X	National Geographic / L'Âme de l'Espagne		Cinéma / FRANKENSTEIN JUNIOR (3) avec Gene Wilder, Peter Boyle				Cinéma / LA SÉPARATION (3) avec Daniel Auteuil (22:56)		
TQS	Le Journal (17:00)	Les Indices pensables	Partis pour l'été	Henri pis sa gang	Cinéma / CUIRASSÉ EN PÉRIL (5) avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones		Le Grand Journal	Partis pour l'été			Sexe et Confidences	Cinéma	
RDI	Euronews	Capital...	Le Monde	Partis...	Amazonie		Le Journal / RDI à l'écoute		Canada auj.	Canada auj.	Canada auj.	Téléjournal	
TV5	Chiffres	Taxi...	Journal	Union libre	Écrans...		Cinéma / DOCTEUR SYLVESTRE...	Jrnl belge	Jrnl suisse	Soir 3	Journal		
D	Amazonie sauvage		Trésors		Les Histoires de la mer		Biographies	Phénomènes inexp.		Agents très spéciaux	Cinéma		
VIE	La Santé...	Copines...	Loi... retour	Maigrir...	Cinéma / HARCÈLEMENT FATAL (5) avec R. Thomas		Table...	Copines...	L'Hôpital	Chicago Hope	Cinéma		
MP	Top5.com	M. Net		Box Office	Clip		La Courbe	Clip					
MX	Québec chante le Blues		Ed Sullivan	Pop up...	Musicographie		...au Jazz Lounge		Québec chante le Blues	Musicographie		Pop up...	
CF	...galaxie	Clueless											
TTF	Archie...	J. Bravo	Minus...	Donkey...	...Star	Angela...	Simpson	Cléo, Chico	Ren &...	South Park	Simpson	...Star	Zinzins
RDS	...marine	Sports 30	Mag	Tennis / Wimbledon					Sports 30 Mag		La Lutte WCW		Soccer
HISTORIA	Tournants de l'Histoire		L'Histoire à la une		Le Siècle de la guerre		Cinéma / CROMWELL (4) avec Richard Harris, Alec Guinness				L'Histoire...		
SÉRIES +	Fou de toi	Voilà!	Salle des nouvelles	Saint-Tropez...	soleil		Maître Da Costa				Le Clown	Nash	
CANAL Z	Invasion Planète Terre		...nerdz	Conquête...	Au-delà du réel		X Files	...l'au-delà	...nerdz		Babylone 5	X Files	
EVASION	Prêt à partir		Les Plus Belles Villes...	Golfs d'ici	Plaisirs...		Carte postale de Floride	Cité partant	...l'aventure		Prêt à partir	...en France	
TFO	...sauvages	Voit	Panorama	Feu sacré	Une Palestinienne		Julie Lescaut 3 / L'École du crime	Feu sacré	Panorama	Boîte...	Voit		
CBC	Newswatch		This Hour	Road Again	Cinéma / IL POSTINO (THE POSTMAN) (3)		The National / CBC News				Cinéma		
CTV (Mont.)	Pulse		Access H.	King of...	Stargate SG-1		FX: The Series	ER	CTV News	Pulse	... (0:05)		
GBL	News	Nat. News	Ready...	E.T.	King... Hill	Simpsons	Futurama	Simpsons	Traders	News	Sin. (23:10)	...TV (0:05)	
TVO	Kratts'...	Space...	Fragile Nature		Studio 2		Chasing Rainbows		The View from Here		Studio 2	Cinéma	
ABC	News	ABC News	Judge Judy	Frasier	Whose Line is it...		...to be a Millionaire?		20/20 Downtown		News	... (23:35)	Politi. (0:06)
CBS	News		CBS News	E.T.	Diagnosis Murder		48 Hours				Late Show (23:35)		
NBC	News	NBC News	Jeopardy	Wheel of...	Friends	3rd Rock	Frasier	...Shoot me	ER		The Tonight Show (23:35)		
FOX	NewsRadio	Drew Carey		3rd Rock	Cinéma / KISS OF DEATH (5) avec David Caruso		Dawson's Creek		...of Heart		Star Trek: Voyager		
PBS (33)	NewsHour		Business...	Trailside	Old House	Hometime	Mystery! (2/2)		James Thurber		Cinéma / GIGI (3) avec Leslie Caron		
PBS (57)	BBC News	Business...	Newshour		Nature / Nature of Sex		Nova / Voyage, Doom		Savage Planet		BBC News	Charlie Rose	
CTV (Corn.)	News		Wheel of...	Jeopardy	Whose Line is it...		...to be a Millionaire?		ER		CTV News	News	Open (0:05)
A&E	L.A. Law		Law & Order		Biography		Murder One Chap. 3		Murder One Chap. 4		Law & Order	Biography	
BRAVO	Erika de Vasconcelos		Videos	Ignatieff	BookTV	Cinéma / FRIENDLY PERSUASION (4) avec Gary Cooper					NYPD Blue	Homicide	
DISCOVERY	How'd they do that?		@discovery.ca		Wild Discovery		Danger Zone		Storm Warning!		@discovery.ca	Wild...	
HISTORY	It Seems...	The Way...	Archaeolo.	Hist. Bites	It Seems...	Gr. Crimes	War Stories / Real Tojo		Nuclear Sharks		Tour of Duty	War...	
NEWSWORLD	BBC News	Bus. News	NewsWorld Reports		Health...	CounterS.	The National		the fifth estate		NewsWorld Reports	National	
SHOWCASE	Danger Bay	T N T	Dead Man's Gun	Power Play			F/X: The Series		Cinéma / FEMME FATALE (5) avec Sophia Diaz			Cinéma	
LEARNING	Bob Vila's Home again		Turning Point		Twister - Fury...	Plains	Twister 2		Survivor Science 2		Twister - Fury...	Plains	Twister 2
LIFE	Pet Friends	...Doctor	Flick	Money. TV	...for Love	Weddings	Extra	...Homes	Flick	...Dinner?	Weddings	Extra	
TSN	Off, Record	Sportsdesk		Tennis / Wimbledon					Euro 2000		Sportsdesk	Soccer	
SPORTSNET	Sports	NBA Action	M. Hingis	PGA Tour	Golf Report	Darts / 2000 North American Cup...			Sportscentral		Genius	Last Word	Sports
YTV	Addam's	Caitlin's...	Boy Meets	Radio...	Student...	Boy Meets	Student...	A20	Gamerz	Caitlin's...	Addam's	Beasties	...Served?
CANAU	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS
CHOIX

CE SOIR

Paul Cauchon

MUSICOGRAPHIE/STÉPHANE GRAPELLI

Le Festival de jazz commence ce soir et la chaîne câblée présentera plusieurs documents sur le jazz dans les prochains jours. Dont ce portrait de Stéphane Grappelli.

MusiMax, 20h

VENDREDI, C'EST JULIE

Hugues Aufray, Arielle Dombasle, Michel Boujenah et Garou sont parmi les invités.

TVA, 20h

FRANKENSTEIN JUNIOR

Une parodie très loufoque des films d'horreur des années 30, filmée en noir et blanc par Mel Brooks. Assez efficace.

Télé-Québec, 21h

PHÉNOMÈNES INEXPLIQUÉS

Juste pour vous faire peur un peu: un documentaire sur le mythe du vampire.

Canal D, 22h

QUÉBEC CHANTE LE BLUES

Une reprise, avec France D'Amour, Bob Walsh, Francine Raymond, Breen Leboeuf.

MusiMax, 22h

LA SÉPARATION

Isabelle Huppert encore (c'est sa semaine à Télé-Québec) et Daniel Auteuil en pleine crise de couple.

Télé-Québec, 22h56

LE DEVOIR

CULTURE

Contrebasse longue durée

En ouverture de festival, ce soir, Dave Holland renoue avec deux de ses comparses de longue date, Herbie Hancock, pianiste, et Gene Jackson, batteur. Attention.

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

Peu importe les styles et les époques, les contrebassistes ont toujours plus ou moins été les laissés-pour-compte du système. Peu de chances de faire preuve de virtuosité débridée ou de fougue enlevée sur les quatre cordes. Pris entre l'arbre et l'écorce, les bassistes? Discrets dans un rôle combien essentiel, en même temps qu'elle prend part à la mélodie, la basse est le pivot de la section rythmique, évidemment avec la batterie, dont par contre la ponctuation est plus spectaculaire. Certes, la quatre-cordes en a pris une de plus, puis deux, et les bassistes ont pris du gallon, notamment dans le rock, où les Flea et consorts étonnent de vitesse pure. Les *guitar heroes* ne sont plus ce qu'ils étaient.

Mais on ne parle pas de rock, ici. On parle de machines autrement rutilantes, celles rodées mais combien ouvertes aux envolées les plus étonnantes, de la musique jazz. Et dans le jazz, une des figures importantes de ce noble instrument est sans conteste Dave Holland, qui est en ville dès ce soir au Monument-National, à 19h30, dans le cadre de la série Invitation du Festival international de jazz de Montréal, qu'il partage avec Jim Hall.

Hors pair, par paire

Or, de l'hors pair bassiste, cinq concerts, rien de moins, sont prévus au programme. En ouverture, ce soir, Holland renoue avec deux de ses comparses de longue date, Herbie Hancock, pianiste, et Gene Jackson, batteur, avec lequel il a enregistré l'album *Dream of the Elder*, en 1995. En 1990, Holland a tourné

autour du monde avec le Parallel Realities de Jack DeJohnette, un groupe où figuraient Hancock et nul autre que le favori des foules montréalaises, Pat Metheny. Dès 1992, Holland apparaît à titre de membre régulier du trio de Hancock. En 1994, Holland forme un



nouveau quartet avec Steve Nelson, Eric Person et le surnommé Jackson. Cette même année, il part en tournée comme membre du trio de Hancock avec Gene Jackson. C'est ce même trio aguerri que les Montréalais verront ce soir.

Demain, c'est le fameux Gateway qui prendra les planches. Le groupe formé de Jack DeJohnette

aux percussions et de John Abercrombie à la guitare enregistre depuis plus de 25 ans pour ECM. Ce trio occasionnel a enregistré seulement quatre galettes dans les trois dernières décades, mais aucun n'est jamais passé inaperçu. Il se réunit sporadiquement, le public montréalais a donc une chance en or de s'y frotter. Samedi, le fameux quintet de Holland se réunit. Il nous a donné le faramineux *Prime Directive*, paru l'an dernier, qui remue encore l'amateur comme le dilettante, la critique comme celui qui écoute passivement. Puis, lundi, le quintet est augmenté, le big band de Holland poursuit la série, alors que huit paires de mains se joignent à celles des cinq premières: Chris Potter, au saxophone, Robin Eubanks, au trombone, Steve Nelson, au vibraphone, et Billy Kilson, à la batterie.

Finalement, la longévité remarquable de Holland se mariera avec celle du guitariste Jim Hall, qui, à soixante-dix ans et plus, en montre encore aux jeunes du jazz, après une carrière longue d'un demi-

siècle. Hall et Holland jouent ensemble depuis 1988. Ils se réuniront le temps d'une virée ici, le temps que le second lui laisse la voie libre pour compléter la série.

Vieilles amitiés

Le Britannique d'origine dédiée sa musique autant à l'accompagnement de leaders pour qui il joue que comme meneur pour ses propres *sidemen*. Dans le dernier opus, les plans se superposent. La basse, parfois sensuelle, parfois agressive, vient les lier. Souvent, les cuivres se font lointains, ouvrent des perspectives les plus profondes que les ajouts d'échos dans le traitement du son composent en des riches textures. Dans ces passages, les paysages de l'espace musical s'ouvrent en des grandeurs insoupçonnées. Ailleurs, les *sidemen* se taisent et Holland montre de quoi il se chauffe: les notes s'allongent dans le style le plus classique, puis la basse agglutine les notes qui se brouillent à souhait, ne cédant rien aux élans de l'avant-garde.

Pour beaucoup, la série Invitation, section Dave Holland, sera celle des retrouvailles. Avec son quintet, le bassiste a beaucoup tourné récemment. Avec les autres formations, la chose est plus rare. Comme ailleurs dans le monde du jazz, les groupes de Holland se font et se défont, mais ils conservent des amitiés de longue date. Le Gateway remonte à 1975, mais joue rarement. Le trio de ce soir est une formation qui a beaucoup tourné dans le milieu des années 90. Le grand ensemble a mixé les notes moins souvent, puisque mobiliser autant de musiciens est plus problématique. On nous promet des arrangements refondus pour la soirée. Avec Jim Hall, par contre, Holland revient d'une tournée au Japon, après l'Europe et avant New York.

Par contre, avec le quintet, les deux albums *Points of View* et *Prime Directive* seront au centre de l'action. Mais seront jouées également de nouvelles pièces qui se retrouveront dans un prochain opus, prévu pour l'automne.

NOS CHOIX

Shirley Horn Trio
Charlie Haden Quartet West
Le concert d'ouverture est au Festival de jazz ce que l'expression «il était une fois» est à la narration des contes: un protocole incontournable. Shirley Horn préside les cérémonies inaugurales avec son trio, le Charlie Haden Quartet West et I Musici. Monsieur Haden, contrebassiste de profession, recevra le prix Miles-Davis pour l'ensemble de son œuvre. En musique pour cette faste soirée: *The Art of the Sun* grand classique pour gens de bon goût. Salle Wilfrid-Pelletier, 20h30.

Brian Myles

Rob Lutes
Allons-y du côté gratos. Plusieurs en ont parlé lors de sa sortie, dans le genre country blues proche du bluegrass mais sans en être totalement, l'album *Gravity* de Rob Lutes est très, très bien figé. La voie rocailleuse et la plainte tout juste bien aiguës, certains n'ont même pas hésité à dire que le gars était de la trempe de Bruce Springsteen, celui de *Tom Joad*. De fait, cette musique est bien travaillée, est même sentie. De quoi commencer le festival doucement. A 20h à la Terrasse du Casino.

Bernard Lamarque

ARTS

Un Cézanne adjugé 25 millions

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'un des chefs-d'œuvre du peintre impressionniste français Paul Cézanne a été vendu aux enchères hier pour 12,1 millions de livres (près de 25 millions \$ CAN) chez Christie's. *Nature morte avec fruit et pot de gingembre*, qui était exposée depuis 1977 à la National Gallery, était estimée entre 9 et 12 millions de livres. La peinture avait été prêtée au célèbre musée londonien par les descendants de Bruno Cassirer, un éditeur berlinois, l'un des premiers collectionneurs du peintre.

Bruno Cassirer s'était associé en 1898 avec son cousin, Paul, un marchand d'art. Tous deux avaient acheté nombre de tableaux de Cézanne auprès du Français Ambroise Vollard, qui, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, avait le monopole des ventes d'œuvres d'artistes avant-gardistes, comme Cézanne, Matisse ou Picasso.

Le tableau qui a été vendu hier date de 1895. La plupart des œuvres de Cézanne sont difficiles à dater précisément, le peintre ayant eu l'habitude de retravailler ses tableaux. «Beaucoup ne sont en fait pas terminés, avec certains endroits laissés blancs», avait expliqué Jussi Pytkkanen, directeur chez Christie's, qui a mené les enchères.

Nature morte avec fruit et pot de gingembre est «exceptionnel dans la mesure où il est absolument terminé... Il s'agit d'un millésime des huiles de Cézanne», avait-il ajouté. L'identité de l'acheteur n'a pas été révélée dans un premier temps.

Les Fêtes de la Nouvelle-France

Jean Talon revit à Québec

Il sera possible de redécouvrir l'époque de la colonisation dans plusieurs rues de la Vieille Ville

DAVID CANTIN

Pour sa quatrième édition qui se tiendra du 2 au 6 août prochain, les Fêtes de la Nouvelle-France invitent à redécouvrir les mœurs et les coutumes au temps de Jean Talon. Hier midi à la fonderie de l'Arche du parc de l'Artillerie, les organisateurs de l'événement, en costumes d'époque, dévoilaient une programmation qui s'annonce des plus diversifiées.

Grâce à une mise en scène simple mais efficace, l'intendant Talon, accompagné de son secrétaire, M. Patoulet, et de quelques soldats du régiment, est venu présenter ce «vaste programme de réorganisation de la colonie». Lors de cette immersion dans la vie des premiers habitants originaires d'Europe, les visiteurs seront conviés à une véritable mosaïque d'activités où la chanson, la musique, la danse et le théâtre seront à l'honneur. Au parc Montmorency et même jusque dans plusieurs rues de la Vieille Ville, il sera possible de redécouvrir l'époque de la colonisation à travers la vie de ses courageux habitants.

On parle, bien sûr, de la reconstitution d'une fresque historique qui devrait attirer des foules importantes, selon les organisateurs. Encore cette année, de grands rendez-vous sont attendus. D'abord, le groupe Arc-en-son animera le grand bal populaire d'ouverture avec d'anciennes chansons du folklore traditionnel. On promet également une marche à la lanterne à la nuit tombée. Fidèle au mandat de Jean Talon, un défilé d'animaux domestiques devrait étonner par sa fantaisie spectaculaire.

D'un autre ordre, plus d'une quinzaine de conteurs feront revivre les légendes anciennes de la Nouvelle-France. Le conteur de renom Pierre Leclerc sera aussi du rendez-vous. Pour ceux qui voudront se replonger dans une atmosphère baroque, l'Ensemble Philidor proposera un concert de musique française du XVII^e siècle. Chansons de veillées riches en humour et en ironie ou plus intimistes, telle sera la manière des sept musiciens-chan-

teurs du groupe Chasse Galerie, qui incitent à découvrir une musique «traditionnelle évolutive». Plus rythmé et interactif, le groupe Deux Saisons offre quant à lui une mixture de sons pop, celtiques, traditionnels et jazzés à mi-chemin entre La Botte Souriante et Les Colocs. C'est eux qui auront la tâche de mener à bien les réjouissances de la soirée de clôture.

L'histoire en toile de fond

Du côté de l'art lyrique, l'ensemble vocal Kaléidoscope réunit sur scène plus de 50 voix qui puisent dans le grand répertoire français. Pour son volet théâtre, il faudra surveiller les trois personnages de Mania Mime Théâtre, qui entraîneront les spectateurs dans des aventures abracadabrantes dignes des farces de Molière. Autre spectacle attendu, Lucie Jeffrey monte sous forme de récits poétiques les relations épistolaires de Marie de l'Incarnation avec son fils Claude. Une voix et un violoncelle viendront souligner et amplifier l'aspect mystique de ce trajet qu'on dit d'une intimité tout exceptionnelle.

Parmi les conférences historiques, on note la présence de Jacques Lacourcière, qui se prononcera sur le thème du peuplement, des femmes et des soldats au temps de Jean Talon, alors que Michel Lessard traitera d'architecture rurale et urbaine dans le grand auditorium du Musée de la civilisation. Sans parler des autres spectacles musicaux, du célèbre concours d'art oratoire, des visites guidées, de même que les reconstitutions et évocations historiques qui représentent autant de propositions pour les festivaliers de renouer avec leurs racines ancestrales.

Egalement cette année, une musique générique originale pour les Fêtes de la Nouvelle-France a été composée et arrangée par Marc Demers. On retrouvera aussi la série jeune publique comme le village des métiers d'art. Du 2 au 6 août dans la Vieille Capitale, ces festivités d'une autre époque nous envahiront de nouveau au fil d'un parcours dans des lieux qui risquent d'être méconnaissables.

Une
musique
générique
originale
pour les
Fêtes de la
Nouvelle-
France a été
composée et
arrangée
par Marc
Demers

UN MORCEAU DE CHOIX DANS LE MONDE DE LA COMÉDIE

— Peter Travers, ROLLING STONE

Moi, moi-même et Irène

(Version française de *Me, Myself and Irene*)

www.mmc-movie.com

À L'AFFICHE!

LARRY FARRER REFLÈRE

Billetterie 1 800 561-4343
759-4343

www.lanaudiere.org

Hydro
Québec

présente

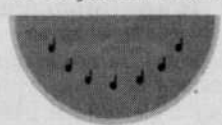
Lanaudière

FESTIVAL INTERNATIONAL

en collaboration avec

La Presse

26 JUIN
AU 30 JUILLET 2000



Vendredi 30 juin 20h

Pour la première fois en Amérique du Nord, la jeune mezzo-soprano Magdalena Kozenà, une des étoiles montantes de l'art lyrique. Avec Les Violons du Roy, maîtres célébrés de la musique baroque au pays.

LES VIOLONS DU ROY

BERNARD LABADIE, direction

MAGDALENA KOZENÀ, mezzo-soprano

HANDEL, BACH, J.S.

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Samedi 1 juillet 20h

Tunangalila-Symphonie: l'éclat fulgurant de l'amour et de la joie au cœur du tragique. Un monument colossal du XX^e siècle.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

CHARLES DUTOIT, direction

LOUISE BESSETTE, piano

JEAN LAURENDEAU, ondes Martenot

DAVID PYATT, cor

ROSETTI Concerto pour cor en mi majeur

MESSIAEN *Tunangalila-Symphonie*, pour

piano solo, ondes Martenot et

grand orchestre

Amphithéâtre 42 \$ 34 \$ 25 \$ Gazon 15 \$

Dimanche 2 juillet 14h30

Musique du monde: un siècle de tango argentin avec le bandonéoniste Romulo Larréa et son ensemble, ambassadeurs du tango au Québec.

ENSEMBLE ROMULO LARRÉA

VÉRONICA LARC, mezzo-soprano

ALVARO PIERRI, guitare

SUITES D'ASTOR PIAZZOLA

Amphithéâtre 20 \$ 16 \$ 15 \$ Gazon 11 \$

Lundi 3 juillet 19h

Le *Clavier bien tempéré* de Bach avec Angela Hewitt: pour voir baignés de lumière et de couleurs les grands vitraux d'une des plus imposantes cathédrales de la musique.

ANGELA HEWITT, piano

BACH, J.S. 2^e cahier du *Clavier bien tempéré*:

24 préludes et fugues

Inclus dans le prix: Exposition de photos par

Hunstein «Les portraits du regretté pianiste Glenn

Gould». Dégustation de fromages fins et pains du

terroir lanaudois. Salle Rolland-Brunelle: 25 \$ Centre

culturel de Joliette, 20, Saint-Charles-Borromée sud

(le long de la Rivière l'Assomption) face

au Musée d'Art de Joliette.

Amphithéâtre 42 \$ 34 \$ 25 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Mardi 4 juillet 20h

Le raffinement et l'équilibre du XVIII^e siècle, avec le gambiste Philippe Pierlot et le Ricercar Consort de Belgique.

«DÉFENSE DE LA BASSE DE VIOLE»

RICERCAR CONSORT

(Philippe Pierlot, François Fernandez,

Rainer Zipperling, Kenneth Weiss)

Georges Nicholson, récitant

MARAIS, DUVAL, LECLAIR, BARRIÈRE,

RAMEAU, GEMINIANI, COUPERIN

Église de Saint-Alphonse-Rodriguez 22 \$

Vendredi 7 juillet 20h

Trois siècles de musique de chorale.

Près de 200 choristes et musiciens.

CHOEUR DU FESTIVAL

CHOEUR CLASSIQUE DE MONTRÉAL

ENSEMBLE INSTRUMENTAL

DU FESTIVAL

PIERRE SIMARD, chef de chœur et direction

GABRIELI, G., BACH, J. S.

SIBELIUS, FAURÉ

BRUCKNER Messe no 2 en mi mineur

Amphithéâtre 30 \$ 25 \$ 20 \$ Gazon 15 \$

Samedi 8 juillet 20h

Soirée à l'opéra. Fantastique à la russe et humour à la française avec Stravinski et Poulenc.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

CHARLES DUTOIT, direction

JOANE BELLAVANCE, soprano,

ALINE KUTAN, soprano colorature,

ANAIK BERNÈCHE, alto,

MICHEL CORBEIL, ténor,

GORDON GIETZ, ténor,

MARC HERVIEUX, ténor,

MARK SCHOWALTER, ténor,

MARC BELLEAU, baryton,

FRANÇOIS LE ROUX, baryton,

ROBERT POMAKOV, basse,

NORMAND RICHARD, basse

ENSEMBLE VOCAL DU FESTIVAL

IWAN EDWARDS, chef de chœur

PATRICE ST-PIERRE, mise en espace

FRANÇOIS ST-AUBIN, conception visuelle

STRAVINSKI Le Rossignol, opéra en 3 actes

POULENC Les Mamelles de Tirésias,

opéra bouffe en

un prologue et 2 actes

Amphithéâtre 42 \$ 34 \$ 25 \$ Gazon 15 \$



Canadair

100/7

Canada

MUSIQUE
YAMAHA

100/7

JOLLETTE